

# Vers de nouveaux sommets

---

## BUDGET 2025-2027

Présenté au  
**Congrès national triennal 2024 de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

Congrès national triennal 2024 de l'AFPC  
CENTRE SHAW, OTTAWA (ONTARIO) | Du 26 au 31 mai 2024



# SECTION A

## BUDGET 2025-2027

### LES CHIFFRES



## BUDGET DE L'AFPC 2025-2027 (en 000 \$)

	2022-2024 Budget	2022-2023 Réel à jour	2025-2027 Budget
<b>Revenus</b>			
Cotisations	373 180	277 323	459 722
Hausse de cotisations	1 362	-	-
Revenus provenant des ententes de services de SLCD	2 482	1 798	2 705
Revenus de placements	7 750	2 981	7 842
Autres revenus	4 200	4 267	4 500
<b>Total des revenus</b>	<b>388 974</b>	<b>286 369</b>	<b>474 769</b>
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages sociaux	192 580	130 747	240 095
Frais liés aux activités des membres	109 428	74 698	126 830
Autres frais d'exploitation	41 132	29 223	54 106
Loyer	22 565	15 811	29 454
Amortissement des immobilisations	7 326	5 451	13 484
Divers	373	225	474
<b>Total des dépenses</b>	<b>373 404</b>	<b>256 155</b>	<b>464 443</b>
<b>Excédent opérationnel</b>	<b>15 570</b>	<b>30 214</b>	<b>10 326</b>
Autres postes	704	12 035	411
Dépenses liées à la grève	-	(33 096)	-
Résolutions à couts ponctuels	(2 499)	(538)	(2 000)
Allocation au fonds de grève	-	-	(12 825)
<b>Excédent final</b>	<b>13 775</b>	<b>8 615</b>	<b>(4 088)</b>

<b>LES CHIFFRES 2025-2027</b>			
	<b>2022-2024 Budget</b>	<b>2022-2023 Réal à jour</b>	<b>2025-2027 Budget</b>
*Nombre de cotisants retenus pour établir les revenus tirés des cotisations	<b>217 000</b>	<b>236 230</b>	<b>237 500</b>
Salaire moyen servant à établir les revenus tirés des cotisations	<b>58 129</b>	<b>57 059</b>	<b>65 738</b>
Cotisations exprimées en pourcentage, taux de base	<b>0,9557%</b>	<b>0,9557%</b>	<b>0,9593%</b>
Adoption de résolutions			
- coût permanent	<b>0,0036%</b>	<b>0,0036%</b>	<b>0,0000%</b>
- coût ponctuel	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Cotisations exprimées en pourcentage	<b>0,9593%</b>	<b>0,9593%</b>	<b>0,9593%</b>
Hausse salariale prévues des cotisants	<b>2,5%</b>	<b>NA</b>	<b>2,5%</b>
Facteur inflation	<b>3,5%</b>	<b>NA</b>	<b>2,5%</b>

<b>FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DES MEMBRES (en 000 \$)</b>			
	<b>2022-2024 Budget</b>	<b>2022-2023 Réel à jour</b>	<b>2025-2027 Budget</b>
Négociation et mobilisation	13 790	9 009	14 492
Représentation	7 000	7 917	9 250
Frais juridiques	5 190	4 424	5 454
Activités liées aux droits de la Personne	10 608	7 797	15 299
Activités liées à la santé et sécurité	3 175	2 528	3 761
Activités régionales	9 010	7 920	11 208
Éducation	10 794	5 493	15 696
Activités pour jeunes membres	1 257	931	1 604
Syndicalisation	4 500	2 714	6 000
Sections locales à charte directe	2 932	1 292	3 225
Communications	3 813	1 343	4 006
Campagnes	8 342	8 031	9 697
Fonds de justice sociale	700	550	1 500
Alliés, affiliation et participation au mouvement syndical	14 705	10 925	17 027
Gouvernance interne	10 691	4 046	8 296
Autres dépenses liées aux membres	2 925	(222)	315
	<b>109 432</b>	<b>74 698</b>	<b>126 830</b>

<b>FRAIS D'EXPLOITATION (en 000 \$)</b>			
	<b>2022-2024 Budget</b>	<b>2022-2023 Réel à Date</b>	<b>2025-2027 Budget</b>
<b>Salaires et avantages sociaux</b>	<b>192 580</b>	<b>130 747</b>	<b>240 095</b>
<b>Autres frais d'exploitation:</b>			
Télécommunications	1 590	1 181	1 930
Lié au personnel	5 088	3 645	5 860
Déplacements	14 451	9 166	18 075
Matériel, location, réparations et entretien	4 112	3 060	5 784
Frais financiers	1 997	1 806	2 071
Frais informatiques	6 129	5 000	9 155
Services externes	3 757	3 097	5 833
Abonnements et expéditions	1 848	1 038	2 466
Réunions	1 621	826	2 417
Charges Diverses	540	404	515
<b>Total</b>	<b>41 133</b>	<b>29 223</b>	<b>54 106</b>
<b>Loyer</b>	<b>22 565</b>	<b>15 811</b>	<b>29 454</b>
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>7 326</b>	<b>5 451</b>	<b>13 484</b>
<b>Divers</b>	<b>373</b>	<b>225</b>	<b>474</b>

# SECTION B

## BUDGET 2025-2027

### INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE



**Section B**  
**Budget 2025-2027**  
**Introduction et vue d'ensemble**

**Table des matières**

Introduction : bâtir notre syndicat, c'est bâtir notre avenir	B3
Hypothèses sur les revenus	B5
Revenus projetés, 2025-2027	B7
Dépenses estimées, 2025-2027 : salaires et avantages sociaux du personnel	B7
Frais liés aux activités des membres, 2025-2027	B9
Frais d'exploitation, 2025-2027	B10
Inflation et résultat final	B11
Situation financière de l'AFPC et Fonds d'affectation interne	B11
Fonds de l'actif des membres	B12
Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite de l'AFPC	B13
Autres fonds d'affectation interne, 2022-2024	B13
Fonds d'affectation interne, 2025-2027	B14
Contribution au Fonds de grève de l'AFPC	B15

## **Introduction : bâtir notre syndicat, c'est bâtir notre avenir**

Le budget 2025-2027 de l'AFPC a été établi dans le contexte de l'augmentation spectaculaire du coût de la vie après la pandémie, de notre grève nationale historique en 2023 et d'un changement potentiel dans le paysage politique fédéral.

En 2022, lorsque le monde entier commençait à se remettre des effets de la pandémie, certains pays, dont le Canada, ont vu l'inflation grimper rapidement, ce qui a nui à leur économie. Les salaires ont alors commencé à stagner, et les travailleuses et travailleurs ont rapidement perdu de leur pouvoir d'achat.

Cette inflation supérieure à la normale a influé sur le processus de négociation collective de plus de 155 000 fonctionnaires fédéraux membres de l'AFPC. Il était impératif de s'opposer à toute mesure d'austérité susceptible d'avoir une incidence sur les services publics. La situation a débouché sur une grève nationale historique où, grâce à la solidarité de nos membres, nous avons lutté et obtenu des gains importants, notamment des augmentations salariales indexées au coût de la vie. Cette grève a également ouvert la porte à des gains importants pour d'autres unités de négociation de l'AFPC.

L'inflation a eu d'importantes répercussions sur les coûts de multiples services essentiels que fournit le syndicat aux membres, comme le transport, les services d'interprétation et l'hébergement. Elle a fait bondir les coûts de bon nombre d'événements, tels que les conférences sur la négociation et les conférences et congrès régionaux et nationaux. Le présent budget tient compte des augmentations constantes des principales dépenses et garantit notre capacité à répondre aux besoins des membres et du syndicat.

À l'approche des prochaines élections fédérales, nous savons que le paysage politique pourrait changer radicalement, ce qui aurait des effets directs sur la majorité de nos membres. Il nous incombe de consacrer les ressources nécessaires afin de maintenir l'engagement et la mobilisation de nos membres contre toute menace gouvernementale et d'être prêts pour la prochaine ronde de négociations avec tous les employeurs.

Le présent budget reflète aussi l'engagement de l'AFPC à œuvrer pour la justice sociale, en créant des milieux de travail inclusifs et équitables, et en augmentant la participation des membres qui se définissent comme des femmes, des personnes autochtones, des personnes noires, des personnes racialisées, des membres de la communauté 2SLGBTQIA+ ou des personnes ayant un handicap.

L'AFPC est déterminée à devenir un syndicat antiraciste qui soutient la lutte contre le racisme dans les milieux de travail, les communautés et ses propres rangs. Le présent budget appuie la mise en œuvre continue de son Plan d'action contre le racisme et de nombre des recommandations du Groupe de travail sur l'équité entre les genres. Il jette aussi les bases de la décolonisation de notre syndicat et nous aidera dans notre démarche à l'égard de la vérité et de la réconciliation.

Dans l'ensemble, le présent budget donne à l'AFPC les ressources nécessaires pour prendre des mesures concrètes qui auront des répercussions positives dans la vie de ses membres et pour confirmer que, malgré le contexte économique et politique actuel, elle continue de lutter efficacement pour leur obtenir de meilleurs contrats de travail, leur assurer une véritable équité et résister à l'austérité.

Principales priorités budgétaires :

- Voir à ce que les postes budgétaires les plus durement touchés par l'inflation soient adéquatement financés;
- Renforcer notre travail de représentation;
- Préparer le terrain à des négociations et à une mobilisation efficaces;
- Avoir d'excellentes capacités pour les communications et les campagnes;
- Lutter contre les inégalités et démanteler le racisme systémique;
- Avoir une capacité et une infrastructure de TI efficaces;
- Avoir le soutien interne nécessaire et l'infrastructure requise pour fonctionner efficacement à titre de grand syndicat national et d'employeur responsable;
- Reconstituer notre fonds de grève.

Durant le dernier cycle budgétaire, le nombre de membres a continué d'augmenter, surtout dans la fonction publique fédérale. Au moment d'établir le présent budget, l'AFPC comptait 245 000 membres. Compte tenu de cette croissance, le budget 2025-2027 prévoit une hausse des revenus et se fonde sur l'hypothèse que l'AFPC aura, en moyenne, 237 500 membres durant ce cycle budgétaire.

Le présent budget **ne propose aucune hausse** des cotisations au Fonds général de l'AFPC. Malgré la prévision de déficit, les excédents finaux des années précédentes sont plus que suffisants pour le couvrir.

En outre, on a modifié le format utilisé pour la présentation du budget. Au lieu de présenter, comme par le passé, chaque année du cycle budgétaire dans le document principal, le budget total pour les trois années figure dans une colonne. On peut ainsi mieux indiquer que les dépenses sont effectuées à divers moments pour différents postes, et non en trois parts égales. Le nouveau format permet d'insister sur l'objectif principal : approuver les dépenses totales pour les trois années du cycle budgétaire.

Une annexe présente, à titre d'information, les totaux annuels ainsi que la ventilation annuelle pour chacun des postes.

Enfin, dans le présent budget, l'expression « total à ce jour » désigne uniquement les dépenses totales pour 2022 et 2023, car nous entamons à peine la dernière année du budget actuel (2024).

## Hypothèses sur les revenus

Les projections de revenus tirés des cotisations reposent sur trois grandes hypothèses :

- 1) le nombre de membres
- 2) le salaire moyen des membres
- 3) le taux de cotisation de l'AFPC

Ces hypothèses, multipliées, donnent les revenus anticipés provenant des cotisations inscrits dans ce budget.

### Première hypothèse : le nombre de membres

Durant les cycles précédents, qui ont vu des réductions au sein de la fonction publique fédérale, l'AFPC avait établi des projections prudentes pour évaluer le nombre de membres. On s'attend à ce que leur nombre demeure relativement le même dans un avenir rapproché, car il faudra des années avant qu'on ressente les réelles répercussions d'une éventuelle politique visant à réduire les coûts associés à la fonction publique. Sur le plan économique, la forte croissance démographique au pays, en raison des niveaux d'immigration élevés, exerce une pression pour la bonification de l'offre de services. Pour toutes ces raisons, nous conservons une approche prudente en estimant que le nombre de nos membres chutera de 6 % par rapport au niveau actuel durant le cycle budgétaire.

Le nombre de membres a augmenté chaque année depuis 2016, passant de 177 000 à une moyenne de 245 000 en 2023. Pour les budgets précédents, nous avons pour priorité de conserver une marge de sécurité, précaution qui nous a été très utile et qui nous a permis de traverser certaines périodes difficiles. Au dernier cycle, nous avons dégagé un excédent réel, lequel a servi à financer la grève nationale de 2023.

On ne s'attend pas à ce que les hausses des derniers cycles se poursuivent, et malgré notre santé financière, nous devons faire preuve de prudence et prévoir une éventuelle réduction du nombre de membres. Même si les dépenses publiques ont augmenté dans la dernière décennie, les objectifs du gouvernement indiquent un retour à des compressions budgétaires. Il est aussi possible qu'il y ait un changement de gouvernement durant le cycle budgétaire 2025-2027 et que la nouvelle administration sabre les dépenses publiques, notamment en réduisant l'effectif de la fonction publique.

Par conséquent, bien que, par un mince équilibre, nous devrions conserver essentiellement le même nombre de membres, nous demeurons persuadés que la prudence est de mise dans l'établissement de nos cibles budgétaires, d'où la projection d'une réduction annuelle de 2 % de leur nombre. **Le budget 2025-2027 se fonde donc sur l'hypothèse que l'AFPC aura, en moyenne, 237 500 membres.**

### Deuxième hypothèse : le salaire moyen des membres

Contrairement à beaucoup de syndicats (et à certains de nos Éléments), l'AFPC prélève des cotisations selon un taux qui **n'est pas** basé sur le salaire réel, mais sur le « plus bas échelon » salarial des classifications et des niveaux. Notre estimation du salaire moyen des membres est donc établie selon la moyenne des plus bas échelons salariaux.

Nous calculons le salaire moyen des membres d'après les cotisations que nous recevons. En octobre 2023, lorsque la récente convention collective a été mise en œuvre pour nos plus

grandes unités de négociation, le taux de rémunération moyen pour l'ensemble de nos membres est passé à **58 300 \$**. Ce taux devrait augmenter de nouveau en 2024, parce que les dispositions des nouvelles conventions collectives auront été alors complètement appliquées à la rémunération des membres. Nous prévoyons que **le salaire moyen passera à 63 400 \$ en 2024**.

Durant les négociations des deux dernières décennies, nous avons généralement réussi à obtenir pour nos membres des augmentations annuelles très proches des hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC). Nous prévoyons que ce sera encore le cas dans le prochain cycle, après les gains durement acquis dans le cadre des dernières négociations de la plupart de nos unités. Même si la forte inflation devrait diminuer progressivement au Canada, on s'attend à une inflation générale plus élevée que durant la décennie précédente. Par conséquent, nous prévoyons une inflation de 2,5 % par année au cours des trois années du cycle. Nous estimons donc que le salaire moyen des membres passera à 66 900 \$ d'ici 2027.

Le présent budget repose sur une hypothèse qui tient compte des augmentations salariales anticipées que nous avons négociées et les futures hausses de l'IPC. Il prévoit **un salaire moyen de 65 736 \$ pour les trois années**. Le salaire pour chaque année table sur un taux d'inflation de 2,5 %, ce qui donne les montants suivants :

2025	64 600 \$
2026	65 700 \$
2027	66 900 \$

### Troisième hypothèse : le taux de cotisation de l'AFPC

Au moment du congrès national triennal de 2022, le taux de cotisation de base au Fonds général de l'AFPC correspondait à 0,9557 % du salaire. Deux résolutions avaient alors été adoptées pour prescrire des hausses continues des cotisations totalisant 0,0036 %.

La cotisation au Fonds général pour 2022-2024 avait donc été fixée à **0,9593 %** (une moyenne de 46,47 \$ par membre, par mois). Aucun changement du taux n'est prévu dans le budget 2025-2027.

Voici un résumé des changements :

	<u>2022-2024</u>	<u>2025-2027</u>
Taux de départ	0,9557 %	0,9593 %
Hausse continue	0,0036 %	0,0000 %
Hausse ou baisse de la cotisation au Fonds général	<u>0,0000 %</u>	<u>0,0000 %</u>
<b>Total</b>	<b>0,9593 %</b>	<b>0,9593 %</b>

## Revenus projetés, 2025-2027

Voici les hypothèses et les propositions sur lesquelles se fonde le budget pour le cycle 2025-2027 :

Nombre de membres	237 500
Salaire moyen	65 738 \$
Taux de cotisation de base	0 9593 %
<b>Revenus projetés provenant des cotisations, selon le taux de base</b>	<b>449 320 000 \$</b>
Rajustements des cotisations	10 402 000
<b>Total des revenus provenant des cotisations</b>	<b>459 722 000</b>
Autres revenus	15 047 000
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>474 769 000 \$</b>

Dans ce tableau, les « autres revenus », qui s'élèvent à 15 millions de dollars, englobent trois postes budgétaires, présentés à la section A du budget, soit :

- Revenus d'intérêt : Nous prévoyons une hausse de nos revenus d'intérêt puisque nos placements devraient rester supérieurs à 70 millions de dollars et que les taux d'intérêt sont plus élevés que durant la dernière décennie, ce qui se traduira par des revenus de 7,8 millions de dollars.
- Autres revenus : Ce poste devrait se maintenir à 4,5 millions de dollars, comme par le passé.
- Revenus provenant des ententes de services avec les SLCD : Ces fonds constituent la part des cotisations des membres des SLCD auxquelles l'AFPC fournit des services, qui correspondent aux cotisations des Éléments. Ce poste passera de 2,5 millions à 2,7 millions de dollars pour refléter les augmentations salariales des membres des SLCD.

Le poste « Rajustements des cotisations » dans ce tableau est lié au moment de la réception des cotisations pour diverses raisons. Les règles comptables nous obligent à comptabiliser les revenus autrement que selon le simple calcul susmentionné, notamment en procédant à des rajustements pour refléter le moment où les employeurs versent réellement les cotisations, et non le moment où celles-ci sont exigibles.

## Dépenses estimées, 2025-2027 : salaires et avantages sociaux du personnel

Le personnel du bureau national de l'AFPC et de ses 23 bureaux régionaux assure des services aux membres dans chaque province et territoire ainsi qu'à l'étranger.

Vu la nature de l'organisation, ses ressources humaines figurent parmi ses plus grandes richesses. Tous les jours, nous tirons profit de leurs connaissances, de leur énergie, de leurs compétences et de leur engagement à servir nos membres. En tant que syndicat, nous avons le devoir d'être un bon employeur, devoir que nous prenons très au sérieux. Nous souhaitons offrir à notre personnel des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail concurrentiels qui sont à la hauteur tant de leurs contributions que de nos principes.

Depuis le budget 2016-2018, nous établissons une « enveloppe globale » pour les salaires et les avantages sociaux plutôt que de budgéter ces frais en fonction d'un nombre précis de postes. Cette formule offre au Comité exécutif de l'Alliance et à l'équipe de direction plus de souplesse pour répondre aux nouveaux besoins.

Dans le budget 2022-2024, nous avons bonifié le budget pour les salaires et les avantages sociaux bien en deçà de l'augmentation du nombre de membres et des revenus, ce qui nous a permis de maintenir cette enveloppe à un niveau nettement inférieur aux habituels 55 % des dépenses syndicales totales.

**Pour le prochain cycle**, nous proposons de nouveau une « enveloppe globale » pour les salaires et les avantages sociaux, laquelle maintient à 52,2 % leur part des dépenses totales.

Lorsque nous avons établi l'enveloppe salariale pour 2025-2027, nous voulions nous assurer de pouvoir maintenir en poste nos employées et employés actuels, mais aussi de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour recruter du personnel supplémentaire, temporaire et permanent, selon nos besoins. En tenant compte des hausses salariales négociées et du coût plus élevé des avantages sociaux, nous prévoyons qu'il faudra environ 213,8 millions de dollars sur trois ans pour **maintenir notre effectif actuel**.

L'AFPC manque de personnel dans nombre de domaines, et elle devra y voir afin que ses membres reçoivent les services auxquels ils ont droit. Le présent budget propose donc, en vue d'accroître nos ressources humaines, de hausser l'enveloppe totale de 17,5 millions de dollars sur trois ans, ce qui représente une augmentation de 8,2 %.

En plus de ces augmentations, nous envisageons de hausser nos dépenses salariales, car il faudra renouveler notre système de classification des employés, qui est obsolète. Cette mesure est nécessaire pour répondre aux exigences réglementaires en matière d'équité salariale, garantir une rémunération équitable à notre personnel et résoudre les problèmes de recrutement et de maintien en poste. Ce travail prendra du temps et ses retombées sont inconnues pour le moment, mais nous voulions nous assurer que notre budget tient compte des coûts éventuels. C'est pourquoi nous avons prévu 8,8 millions de dollars sur trois ans pour couvrir les augmentations liées au nouveau système de classification.

Ainsi, l'enveloppe pour les salaires et les avantages sociaux pour les trois années du cycle budgétaire 2025-2027 est de 240,1 millions de dollars, ce qui représente 52,2 % des dépenses totales.

Les décisions concernant la dotation en personnel seront prises après le congrès, mais les besoins prioritaires à combler à ce chapitre sont les suivants :

- la **Section de la représentation**, afin de suivre, à tout le moins, le rythme de la hausse constante des demandes associée à l'augmentation du nombre de membres, et afin de réduire l'arriéré de dossiers;
- la **Section des négociations**, afin de combler les besoins variés et grandissants en matière de soutien à la classification et à la négociation;
- les **bureaux régionaux**, pour la prestation de la formation, la mobilisation des membres, un soutien pour la surcharge de travail concernant la CSPAAT et l'appui aux SLCD;
- la **Section des programmes**, afin d'avoir les ressources nécessaires pour mener à bien le travail sur les droits de la personne;

- la **Direction des communications, de l'action politique et des campagnes**, afin de dynamiser la création de contenu et notre présence sur les plateformes numériques, en vue d'améliorer notre rayonnement auprès des membres et d'augmenter notre capacité à répondre à leurs questions;
- les **TI, les Finances et les Ressources humaines**, afin que nos sections de première ligne puissent obtenir le soutien essentiel dont elles ont besoin.

Ainsi, l'enveloppe salariale que nous proposons permettrait de soutenir de 423 à 459 postes.

Bien que cette augmentation de personnel soit plus importante que durant les derniers cycles, elle vise en partie un rattrapage de la croissance du nombre de membres. L'augmentation permettra de réduire le ratio personnel/membres. Même si ce dernier n'est pas un indicateur exact de la qualité des services offerts, il est révélateur des pressions qui s'exercent sur le personnel lorsque les chiffres changent radicalement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du ratio au fil du temps :

	2010-2012	2013-2015	2016-2018	2019-2021	2022-2024	2025-2027
Effectif prévu	166 000	170 000	175 000	176 000	217 000	237 500
Nombre de personnes salariées prévues au budget	349	344	332	367	411	459*
Ratio personnes salariées/membres	476	494	527	479	528	517

\* Sommet de la fourchette prévue des ETP

Selon ce qui est proposé ici, les salaires et les avantages sociaux constitueraient 52,2 % des dépenses totales, ce qui est inférieur à la moyenne réelle sur 10 ans de 54,5 %.

La section D fournit des précisions techniques sur les dépenses pour les salaires et les avantages sociaux.

### **Frais liés aux activités des membres, 2025-2027**

Les frais liés aux activités des membres sont les dépenses engagées afin de leur permettre de participer aux initiatives du syndicat et de leur offrir des programmes et des services.

Ces fonds servent à rembourser la perte de salaire des membres qui prennent congé pour participer aux négociations collectives, aux formations, aux conférences et aux congrès. Ils couvrent aussi les déplacements des membres.

Ils servent également à une gamme de services, comme la représentation, les communications et l'action politique, et à payer nos droits d'affiliation au Congrès du travail du Canada et aux fédérations du travail provinciales et territoriales.

Compte tenu d'une hausse de 23 %, le poste budgétaire « Frais liés aux activités des membres » représentera maintenant 27 % de toutes les dépenses pour le cycle 2025-2027.

Précisons que les dépenses de cette catégorie sont imbriquées dans d'autres parties du budget. En effet, bon nombre des programmes et des services de l'AFPC dépendent des ressources affectées à de multiples catégories, telles que les salaires, les frais liés aux activités des membres et d'autres frais d'exploitation. Par exemple, lorsque nous négocions des conventions collectives pour nos membres, les coûts sont couverts par : a) le poste **Salaires et avantages sociaux**, pour le salaire du personnel; b) le poste Négociations, sous **Frais liés aux activités des membres**, qui couvre la perte de salaire des membres et leurs frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais de négociation (p. ex., location de salles et services d'interprétation); c) le poste **Voyages**, sous **Autres frais d'exploitation**, qui couvre les frais de déplacement et d'hébergement du personnel associés à la négociation. Il en va de même pour la plupart des programmes, comme la formation, la mobilisation, les conférences, la représentation et les congrès.

La section C donne une répartition détaillée du budget pour chaque catégorie de frais liés aux activités des membres. Le fait d'établir des postes budgétaires distincts nous a permis de mieux suivre les tendances en matière de dépenses. Nous avons tenu compte des remarques des membres afin de déployer nos efforts et de dépenser les fonds dans les domaines où les besoins se font sentir. Nous proposons des augmentations pour nombre de postes budgétaires, soit pour tenir compte de la demande croissante, soit pour combler un besoin reconnu. De plus, nous nous sommes ainsi assurés que notre engagement en matière d'équité avait été intégré à la prise de décisions.

Au-delà des augmentations ciblées susmentionnées, nous observons d'importantes pressions inflationnistes sur les déplacements, l'hébergement et la location d'équipement pour les conférences et congrès, à savoir une hausse de 30 à 50 % par rapport au budget précédent. L'augmentation du budget pour ces frais ainsi que celle du montant affecté à la perte de salaire des participantes et participants nous permet de maintenir, voire d'augmenter le nombre de personnes déléguées aux conférences importantes, comme les Conférences nationales Équité et la Conférence nationale sur la santé et la sécurité.

### **Frais d'exploitation, 2025-2027**

Outre les salaires et les frais liés aux activités des membres, les principales catégories de dépenses comprennent le loyer, l'amortissement des immobilisations et **autres frais d'exploitation**. Pour ce cycle, nous avons modifié les sous-catégories du poste Autres frais d'exploitation, qui sont passées de six à dix, pour mieux refléter la nature des coûts et améliorer la transparence. Le budget total et les dépenses réelles sont inchangés, mais mieux ventilés. De plus, le poste budgétaire **Divers** englobe les dépenses imprévues qui ne peuvent être budgétisées à l'avance. Par exemple, ce poste a été utilisé dans les cycles précédents pour des dons destinés à l'aide humanitaire en cas d'événements extraordinaires, tels que les inondations en Colombie-Britannique et les feux de forêt dans le Nord.

Le présent budget maintient les autres frais d'exploitation à 11 % des dépenses totales. Même si certaines sous-catégories ont progressé plus vite que l'inflation, d'autres sont restées relativement stables, ce qui a fait grimper de 32 % le coût total sur trois ans par rapport au budget précédent. La section D explique en détail la façon dont les dépenses prévues appuieront les activités du syndicat et la façon dont elles sont reliées aux programmes et aux services offerts aux membres.

## Inflation et résultat final

Étant donné l'état de l'économie canadienne, les taux d'inflation à l'automne 2021, qui étaient à leur plus haut niveau depuis deux décennies, les prévisions selon lesquelles l'inflation pourrait demeurer élevée encore quelques années et la tendance à la hausse de l'IPC dans la négociation des conventions collectives, nous avons prévu un facteur d'inflation de 2,5 % par an pour ce cycle budgétaire. En moyenne, les coûts augmenteront de 5 % sur trois ans, soit le point médian de trois augmentations de 2,5 %.

Ce taux d'inflation de 2,5 % par an a été pris en considération pour les postes suivants :

- le salaire moyen des membres;
- les salaires du personnel;
- les frais liés aux activités des membres;
- les autres frais d'exploitation.

Comme dans le dernier budget, l'inflation est directement intégrée à chaque catégorie de dépenses. Dans le présent budget, elle est aussi intégrée à chaque catégorie de frais liés aux activités des membres, lorsqu'elle s'applique.

Les revenus totaux sont augmentés de 86 millions de dollars à 474,8 millions de dollars par rapport au budget précédent, en raison de l'augmentation du nombre de membres et de la hausse du salaire moyen. Les dépenses ont été méticuleusement évaluées pour tenir compte des fortes pressions inflationnistes et pour majorer les postes budgétaires associés aux besoins des membres, ce qui a fait augmenter les dépenses totales de 91 millions de dollars à 464,4 millions de dollars par rapport au budget précédent. Comme il est indiqué à la page A-2, il en résulte que le budget prévoit un excédent opérationnel de 10,3 millions de dollars sur trois ans.

Au-delà de cet excédent opérationnel, , d'autres revenus et dépenses sont à prendre en compte :

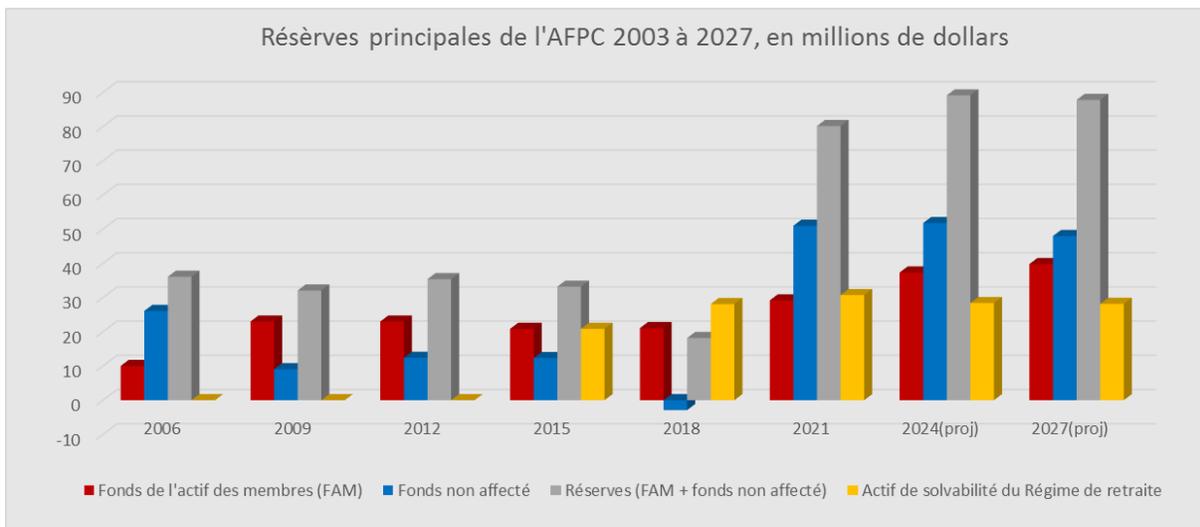
- le poste **Autres postes**, qui englobe les gains et les pertes de Placements AFPC, les gains et les pertes d'investissement, et les règlements juridiques reçus;
- le poste **Dépenses de grève**, qui correspond à une dépense unique pour 2023;
- les postes **Résolutions à coûts ponctuels** et **Fonds de grève**, qui sont présentés dans leurs propres sections aux pages B13 et B14.

En fin de compte, on obtient un déficit final de 4,1 millions de dollars. Comme indiqué dans la section suivante, ce déficit n'aura pas d'incidence importante sur la santé financière de l'AFPC.

## Situation financière de l'AFPC et Fonds d'affectation interne

Comme pour les précédents, le présent budget vise à assurer la bonne santé financière de l'AFPC. Nous voulons maintenir un fonds de réserve raisonnable en cas de perturbations exceptionnelles au chapitre des revenus habituels. Cependant, nous ne voulons pas accumuler des actifs sans raison valable, et lorsque nous avons des excédents, nous voulons les utiliser de manière efficace afin de continuer à bâtir le syndicat.

Le tableau suivant illustre la situation financière de l'AFPC à la fin de chacun des sept derniers cycles budgétaires et les prévisions pour la fin du prochain cycle.



Pour les deux derniers cycles et le prochain, nous nous attendons à ce que nos réserves totales, comprenant le Fonds de l'actif des membres (FAM) et l'excédent non affecté, se maintiennent dans une saine fourchette supérieure à 80 millions de dollars.

La dernière bande du diagramme montre les fonds supplémentaires réservés au maintien de la santé financière de l'AFPC, soit le Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite. Financée principalement par une cotisation spéciale de 2013 à 2017, cette réserve s'élève à 25,2 millions de dollars, comme nous le verrons plus loin.

Au moyen de ce budget, qui prévoit à la fois des contraintes financières dans plusieurs domaines et des augmentations dans certains autres, nous continuerons d'améliorer la situation financière de l'AFPC, ce qui lui permettra de surmonter des mesures d'austérité, si de telles mesures devaient être adoptées par le gouvernement fédéral. Nous prévoyons de conserver un niveau confortable d'excédents non affectés afin de préserver notre capacité à traverser des périodes plus difficiles durant les prochains cycles budgétaires.

### **Fonds de l'actif des membres (FAM)**

C'est en 2000 que l'AFPC a créé le FAM afin de constituer une réserve en cas de perturbations exceptionnelles au chapitre des revenus habituels. Comme le précise le Règlement 23 de l'AFPC, le Fonds peut seulement servir à payer des dépenses « engagées en raison de circonstances ou de conditions imprévues ou indépendantes de la volonté de l'AFPC ». Par circonstances exceptionnelles, on entend, par exemple, la perte des cotisations durant une grève. On peut seulement puiser dans le Fonds lorsqu'on ne dispose pas d'autres crédits budgétaires, et tout retrait doit être autorisé par le CNA. Depuis 2016, le FAM a été rajusté annuellement pour couvrir les coûts opérationnels budgétés pendant trois mois. Si cette approche est maintenue, le solde du FAM devrait s'élever à 39,8 millions de dollars en 2027.

## **Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite de l'AFPC**

L'AFPC est un employeur offrant un régime de pension à prestations déterminées, financé par l'employeur et les employés. Le Régime couvre les membres du personnel et les dirigeantes et dirigeants élus à temps plein, en poste et retraités, de l'AFPC et des Éléments participants.

Il y a dix ans, la situation financière du Régime de retraite de l'AFPC était précaire. Selon la réglementation sur les régimes de retraite en Ontario en vigueur, qui régit le nôtre, une contribution importante de l'employeur pouvait être exigée, ce qui aurait été catastrophique pour la viabilité financière de l'AFPC. La réglementation exigeait que les régimes de retraite demeurent pleinement capitalisés sur une base de solvabilité et que tout déficit de solvabilité soit vite comblé.

Au congrès de 2012, les membres délégués ont voté pour la mise en place d'une cotisation spéciale au Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite. La résolution sur la cotisation spéciale prévoyait également que les fonds amassés serviraient seulement à financer le déficit de solvabilité du Régime de retraite ou seraient crédités aux cotisations des membres ultérieurement. De 2013 à 2017, on a perçu 26,7 millions de dollars auprès des membres, dont 1,3 million de dollars ont servi à combler un déficit de solvabilité, pour un solde de 25,2 millions de dollars.

Suivant les changements réglementaires en Ontario, l'AFPC a utilisé les cotisations patronales, actuellement dans le Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite, pour payer la provision pour écarts défavorables (PED), une nouvelle cotisation spéciale, et fera de même jusqu'à l'épuisement, en 2026. Comme le stipule la résolution adoptée au congrès, les fonds prélevés auprès des membres pour assurer la solvabilité serviront uniquement à combler les éventuels déficits de solvabilité et non comme paiement de la provision pour écarts défavorables.

Nous estimons qu'il est essentiel de conserver la réserve de 25,2 millions de dollars. Même si, en 2023, le Régime de retraite était un régime par capitalisation intégrale sur la base de solvabilité et qu'il est peu probable d'avoir à faire des paiements au titre du déficit de solvabilité, il demeure que l'évaluation de la solvabilité est fluctuante et que nous ne pouvons pas exclure la possibilité de devoir en faire un jour.

## **Autres fonds d'affectation interne, 2022-2024**

Outre le Fonds de l'actif des membres et le Fonds de réserve pour la solvabilité du régime de retraite de l'AFPC, le cycle 2022-2024 comporte trois autres fonds d'affectation interne :

	<b>Valeur initiale</b>	<b>Solde estimé en 2024</b>	<b>Solde au début 2025</b>
Fonds de soutien Phénix	13 000 000 \$	8 613 000 \$	8 613 000 \$
Fonds national pour alléger les difficultés	1 000 000	900 000	1 000 000
Fonds des résolutions	1 000 000	588 624	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 000 \$</b>	<b>10 101 624 \$</b>	<b>9 613 000 \$</b>

Voici des précisions sur l'utilisation passée et future de ces fonds :

- ***Fonds de soutien Phénix*** : Le Fonds a été créé par l'AFPC en 2022 pour mettre de côté l'argent obtenu dans le cadre d'un règlement à l'amiable unique concernant les cotisations. Il sert à payer les coûts de main-d'œuvre de l'AFPC dans ses efforts pour régler les problèmes de rémunération et de cotisations associés à Phénix. Le Fonds a été établi à 13 millions de dollars pour financer les dépenses sur au moins six années.
- ***Fonds national pour alléger les difficultés*** : Créé en 2023, à raison de 1 million de dollars. Son objectif : disposer d'un fonds de soutien centralisé pour les membres en difficulté financière en raison d'une grève. Les demandes sont faites au niveau régional et approuvées par le Comité exécutif de l'Alliance. Le Conseil national d'administration a adopté une résolution garantissant la reconstitution du fonds à hauteur de 1 million de dollars à la fin de l'actuel cycle budgétaire.
- ***Fonds des résolutions*** : À la fin de 2021, le Conseil national d'administration a établi le Fonds des résolutions de 1 million de dollars pour couvrir les frais des résolutions assorties d'un coût ponctuel adoptées à son congrès national triennal de 2022. Le congrès a majoré le Fonds des résolutions uniques de 2,5 millions de dollars. L'AFPC dispose donc d'un budget de 3,5 millions de dollars pour ces résolutions. En 2022, le Conseil a adopté 37 résolutions à coût ponctuel, pour des coûts de mise en œuvre globaux estimés à 2,9 millions de dollars. Nous croyons que toutes ces résolutions seront appliquées, ce qui laissera un solde de 0,6 million de dollars dans le Fonds d'affectation interne. Ce solde deviendrait un excédent non affecté le 31 décembre 2024.

### **Fonds d'affectation interne, 2025-2027**

Nous ne proposons pas de nouveaux fonds d'affectation interne pour le présent cycle budgétaire. Le Fonds de soutien Phénix et le Fonds national pour alléger les difficultés continueront de servir aux fins prévues. Il n'y aura pas non plus de nouveau fonds des résolutions. Nous incluons plutôt un poste budgétaire de 2 millions de dollars, financé à même les activités courantes et dont l'utilisation sera facilement repérable dans les états financiers de l'AFPC.

## Contribution au Fonds de grève de l'AFPC

Le Fonds de grève est constitué de cotisations des membres, lesquelles servent au paiement des indemnités de grève et des avantages ainsi qu'au remboursement des dépenses liées à une grève des membres. Les cotisations mensuelles des membres au Fonds de grève sont versées en sus du taux de cotisation de l'AFPC. Ce Fonds fait l'objet d'un poste distinct dans les états financiers vérifiés.

En 2006, le congrès national triennal a établi que le solde du Fonds de grève ne devait pas tomber sous le seuil des 10 millions de dollars. En deçà de ce seuil, une cotisation spéciale de 4 \$ par membre par mois, ou de 2 \$ par membre par mois pour les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 30 000 \$, s'appliquera jusqu'à ce que le Fonds de grève affiche un solde de 25 millions de dollars.

Durant la grève nationale de 2023, le Conseil national d'administration a adopté une résolution pour faire cesser le versement des indemnités de grève au moyen du Fonds de grève afin d'éviter que son solde tombe sous les 10 millions de dollars et que l'imposition d'une cotisation spéciale entre en vigueur. En conséquence, tous les autres frais de grève payés en 2023 ont été couverts au moyen du Fonds d'exploitation de l'AFPC.

En décembre 2023, le Fonds de grève affichait un solde de 12,5 millions de dollars.

Le présent budget propose :

- de maintenir la cotisation mensuelle de 1 \$ par membre au Fonds de grève de l'AFPC;
- de reconstituer le Fonds de grève sans augmenter les cotisations des membres en y **versant 1,5 \$ par membre par mois, provenant du Fonds d'exploitation de l'AFPC.** Cette mesure permettrait de transférer environ 12,8 millions de dollars au Fonds de grève d'ici 2027.

# SECTION C

## BUDGET 2025-2027

### FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DES MEMBRES



<b>FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DES MEMBRES (en 000 \$)</b>			
	<b>2022-2024 Budget</b>	<b>2022-2023 Réel à jour</b>	<b>2025-2027 Budget</b>
Négociation et mobilisation	13 790	9 009	14 492
Représentation	7 000	7 917	9 250
Frais juridiques	5 190	4 424	5 454
Activités liées aux droits de la Personne	10 608	7 797	15 299
Activités liées à la santé et sécurité	3 175	2 528	3 761
Activités régionales	9 010	7 920	11 208
Éducation	10 794	5 493	15 696
Activités pour jeunes membres	1 257	931	1 604
Syndicalisation	4 500	2 714	6 000
Sections locales à charte directe	2 932	1 292	3 225
Communications	3 813	1 343	4 006
Campagnes	8 342	8 031	9 697
Fonds de justice sociale	700	550	1 500
Alliés, affiliation et participation au mouvement syndical	14 705	10 925	17 027
Gouvernance interne	10 691	4 046	8 296
Autres dépenses liées aux membres	2 925	(222)	315
	<b>109 432</b>	<b>74 698</b>	<b>126 830</b>

NÉGOCIATION ET MOBILISATION (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>NÉGOCIATION ET MOBILISATION</b>	<b>13 790</b>	<b>9 009</b>	<b>14 492</b>
Négociation	10 790	6 219	11 339
Mobilisation	3 000	2 790	3 153

La négociation et la mobilisation sont les principales responsabilités de l'AFPC. La négociation de conventions collectives est essentielle à la protection et à l'amélioration des conditions de travail de nos membres. C'est grâce aux négociations que nous engageons les membres dans des efforts collectifs pour obtenir et maintenir des salaires et des avantages sociaux décentes ainsi que des milieux de travail sains et équitables.

Nous représentons plus de 320 unités de négociation accréditées sous 15 régimes législatifs différents. Le budget pour la **négociation** finance la participation directe des membres dans le processus de négociation collective, ce qui comprend :

- la participation des membres aux conférences sur la négociation;
- le remboursement de la perte de salaire des membres d'équipes de négociation et les autres frais;
- notre part des frais des réunions de négociation, notamment les frais de location de salles et des services d'interprétation, s'il y a lieu.

Environ 75 % du budget pour la négociation couvre les frais des équipes de négociation et des conférences sur la négociation de nos 20 plus grandes unités nationales et territoriales.

Nous continuerons d'organiser de telles conférences pour les grandes unités au Conseil du Trésor et les unités de négociation des agences et des gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est une manière efficace d'assurer une large participation dans l'établissement des revendications contractuelles et des priorités, ainsi que dans l'élection des membres des équipes de négociation qui vont ensuite activement faire participer les membres au processus de négociation, de mobilisation et de ratification.

Le budget pour la **mobilisation** couvre notamment :

- le remboursement de la perte de salaire des membres d'équipes de négociation, les déplacements et les autres frais associés aux réunions de mobilisation dans les régions;
- les coûts liés aux votes de ratification et aux votes de grève;
- les activités de mobilisation des membres en appui à la négociation, notamment les manifestations, ralliements, distributions de tracts et autres activités relatives à la négociation, et les coûts associés au matériel et aux outils.

Ces activités sont nécessaires pour accroître et nourrir le dynamisme des membres au cours des longues périodes que durent les négociations et pour la tenue des votes de ratification. Les bonnes conventions se négocient à la table de négociation, mais pour y arriver, les membres doivent être organisés afin de montrer leur appui au moyen d'actions concrètes et percutantes.

Le budget triennal total du poste **Négociations et mobilisation est augmenté de 0,7 million**, pour un total de 14,5 millions de dollars, pour tenir compte de l'inflation des frais sous-jacents.

REPRÉSENTATION (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>REPRÉSENTATION</b>	<b>7 000</b>	<b>7 917</b>	<b>9 250</b>

Assurer le respect des droits prévus dans les conventions collectives est l'une des responsabilités principales de notre syndicat. En représentant nos membres pour le règlement des griefs par voie d'arbitrage, nous défendons les intérêts économiques et professionnels ainsi que les droits de la personne de membres individuels ainsi que les droits collectifs du syndicat. Nous représentons plus de 320 unités de négociation dans 15 territoires de compétence, ce qui témoigne de la diversité sans cesse croissante des secteurs, des milieux de travail et des conventions collectives. L'AFPC représente ses membres devant des arbitres, des médiateurs et des tribunaux dans toutes les provinces, territoires et organismes de compétence fédérale.

Le nombre de dossiers que reçoit la Section de la représentation continue de croître en nombre et complexité. La Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral (CRTFP) a aussi commencé à augmenter régulièrement le nombre d'audiences par mois et à créer de nouvelles initiatives qui nécessitent davantage de ressources de la part de la Section de la représentation. Cette dernière a lancé des initiatives, à l'interne et en collaboration avec des intervenants extérieurs clés, afin de résoudre les difficultés systémiques auxquelles elle fait face et de continuer à représenter les membres de manière efficace et efficiente. Elle a notamment augmenté ses ressources et fait des changements pour mieux planifier le calendrier des audiences et la disponibilité des agentes et agents grâce à l'amélioration des processus de travail et de gestion des cas. L'augmentation du nombre de dossiers où des membres ont subi un traumatisme et discrimination représente également un défi. La section gère cet enjeu grâce à des initiatives de collaboration avec la Section des programmes, comme la formation sur le militantisme sensible aux traumatismes et antiraciste.

Les dépenses réelles liées à ce poste budgétaire sont :

- les dépenses des membres (p. ex., les déplacements) liées à la présentation, à la défense et à la médiation des cas;
- les indemnités versées aux témoins et autres frais;
- les frais relatifs aux témoins experts, notamment pour obtenir des avis médicaux sur l'obligation d'adaptation;
- la part des frais des arbitres que l'AFPC doit acquitter;
- les dépenses engagées pour les services d'avocats externes.

Au cours du cycle actuel et du cycle précédent, le recours à des avocats externes a augmenté afin d'assurer une représentation rapide et efficace des membres de l'AFPC. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement du nombre de dossiers et la forte rotation du personnel de la section Représentation. Au cours du prochain cycle, le recours aux avocats externes restera nécessaire. Cela dit, grâce à une approche plus stratégique de la gestion des dossiers et à une attention particulière portée au recrutement et à la fidélisation du personnel, l'objectif sera de stabiliser et de réduire ces dépenses d'ici à la fin du cycle.

Le budget triennal total du poste **Représentation est augmenté de 2,3 millions**, pour un total de 9,3 millions de dollars, afin de tenir compte du volume de travail nécessaire pour répondre aux besoins d'un nombre grandissant de membres.

FRAIS JURIDIQUES (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>FRAIS JURIDIQUES</b>	<b>5 190</b>	<b>4 424</b>	<b>5 454</b>

L'AFPC s'est dotée d'un programme juridique complet afin de protéger et de promouvoir les droits des membres dans diverses sphères. Grâce au travail des conseillers et conseillères juridiques à l'interne et de cabinets externes, l'AFPC peut :

- protéger les droits fondamentaux liés à la négociation collective et à l'égalité en intentant des poursuites en vertu de la Charte;
- demander un contrôle judiciaire des décisions arbitrales ou judiciaires;
- mener des contestations pour la protection et la promotion des régimes de retraite à prestations déterminées;
- intenter une action en justice contre le gouvernement au sujet de Phénix;
- faire respecter les droits des nouveaux membres syndiqués;
- protéger l'intégrité de nos unités de négociation et défendre des demandes d'accréditation complexes devant des commissions des relations de travail;
- mener des grèves efficaces grâce au règlement de différends visant les services essentiels et soutenir ses membres en grève en les représentant en cas d'injonctions;
- protéger et promouvoir les droits des membres de participer aux activités politiques;
- défendre des causes en matière de droits de la personne devant des tribunaux;
- défendre l'équité salariale;
- faire respecter les dispositions en matière de santé et de sécurité;
- protéger les dénonciatrices et dénonciateurs;
- répondre aux préoccupations concernant la protection de la vie privée;
- fournir aux membres des conseils juridiques spécialisés concernant les fonctions d'exécution de la loi.

Au cours du prochain cycle, nous continuerons à réclamer des dommages-intérêts et à intenter des actions en justice en rapport avec les répercussions de Phénix. L'AFPC continue de collaborer avec d'autres syndicats afin de contester les lois rétrogrades de restriction salariale à l'échelle provinciale. Nos efforts se poursuivent pour lutter contre les mesures rétrogrades qui touchent nos membres à l'échelle fédérale et provinciale, mais notre travail est de plus en plus axé vers le soutien à la négociation et la promotion de réformes progressistes.

Le budget triennal total du poste **Frais juridiques est augmenté de 0,3 million**, pour un total de 5,4 millions de dollars, pour tenir compte de l'inflation des frais sous-jacents.

ACTIVITÉS LIÉES AUX DROITS DE LA PERSONNE (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX DROITS DE LA PERSONNE</b>	<b>10 608</b>	<b>7 797</b>	<b>15 299</b>
Conférences nationales et régionales des femmes	2 186	2 132	2 871
Conférences nationales et régionales sur l'équité	3 310	3 564	4 348
Comités nationaux et régionaux	1 347	815	1 388
Priorités en matière de droits de la personne	2 575	585	5 404
Cercle national des peuples autochtones	551	137	579
Soutien aux membres	639	564	709

L'AFPC est un chef de file au sein du mouvement syndical en matière de promotion des droits de la personne, de la justice sociale et de l'équité. Nous reconnaissons que l'iniquité, le racisme systémique, les séquelles de la suprématie blanche et des pensionnats, le harcèlement et la discrimination sévissent toujours dans notre société et nos milieux de travail. S'attaquer à ces problèmes et réclamer les changements nécessaires sont l'affaire de tous.

Nous avons combiné de nombreux postes budgétaires de la rubrique Activités liées aux droits de la personne afin de mettre en relief les priorités. Ces postes sont détaillés à l'annexe B.

Cette rubrique du budget fournit le financement pour :

- La **Conférence nationale des femmes** afin de conserver 235 congressistes, comme ce fut le cas avec grand succès au cycle précédent. Les coûts sous-jacents tels qu'hôtels et transports sont montés en flèche, au-delà de l'inflation, menant à une augmentation de 30 %. Les **Conférences régionales des femmes** obtiennent la même augmentation.
- Les **Conférences nationales et régionales Équité** incluent la Conférence nationale des peuples autochtones, la Conférence nationale des membres des groupes raciaux visibles, la Conférence nationale Fierté, la Conférence nationale Accès ainsi que les conférences régionales de membres racialisés. Le budget des quatre conférences nationales augmentera de 30 % pour maintenir la présence de 100 congressistes à chacune d'elles, comme au dernier cycle. Les **conférences régionales de membres racialisés** obtiennent la même augmentation.
- Les **comités nationaux et régionaux** sont regroupés sous un poste pour les besoins de la présentation. Ils comprennent :
  - Le **Comité national des droits de la personne (CNDP)** est un comité consultatif du Conseil national d'administration qui comprend des représentants des Éléments, des représentants des groupes d'équité provenant des conseils de régions et des membres du Cercle national des peuples autochtones. Un financement de 0,9 million de dollars sur trois ans permet la tenue de la réunion annuelle selon son mandat ainsi que trois réunions par année de ces cinq groupes de travail.
  - Les **comités régionaux des droits de la personne actifs**, présentement au nombre de 40, reçoivent un financement annuel de 2 000 dollars.
  - Les **comités régionaux des femmes actifs**, présentement au nombre de 41, reçoivent un financement annuel de 2 000 dollars.

Ce poste budgétaire a bénéficié d'une forte augmentation lors du dernier cycle. En conséquence, seule une petite augmentation pour tenir compte de l'inflation est proposée au financement du CNDP pour 2025-2027.

- Les **priorités en matière de droits de la personne** ont été regroupées dans un poste budgétaire pour montrer la somme de nos investissements envers les droits de la personne, l'équité et la justice sociale. Ce poste budgétaire inclut :
  - le **Fonds d'initiatives de lutte contre le harcèlement**, qui mettra 0,75 million de dollars au profit des membres;
  - les **activités de vérité et de réconciliation** entamées aux cycles précédents pour explorer l'histoire du syndicat et passer à l'étape suivante de la réconciliation. Le financement de ces activités sera maintenu à 0,6 million pour le présent cycle;
  - les **activités liées aux droits de la personne** dont le montant restera à 0,3 million, notamment pour souligner et faire connaître les journées consacrées aux groupes d'équité, les webinaires sur les droits de la personne, les activités relatives à la formation, les trousseaux d'outils, les publications et d'autres activités connexes, au besoin;
  - le **Plan d'action contre le racisme**, approuvé par le Conseil national d'administration, comporte plus de 30 mesures à concevoir et à mettre en œuvre. Les priorités pour ce cycle, qui coûteront au total 1,9 million, concernent le cours sur la mobilisation et la représentation en matière de racisme au travail, et les premiers cours de mentorat et de leadership;
  - le **Groupe de travail sur l'équité entre les genres**, qui comporte 13 recommandations approuvées par le Conseil national d'administration et comprend le Réseau des femmes, fusionné dans ce poste. Les priorités pour ce cycle, qui coûteront au total 1,8 million, concernent le cours sur l'analyse intersectionnelle et comparative entre les genres, et les premiers cours de mentorat et de leadership.
- Le **Cercle national des peuples autochtones**, composé de 14 membres, participe à l'organisation et à la tenue de réunions, offre des recommandations aux dirigeants de l'AFPC, d'activités et de campagnes, ainsi qu'à la création d'outils et de formations sur les questions autochtones. Le budget de ces activités sera porté à 0,6 million pour tenir compte de l'inflation.
- Le poste budgétaire du **soutien des membres** comporte une combinaison de services essentiels nécessaires pour faire en sorte que les activités destinées aux membres, comme les congrès, les conférences et les formations, restent accessibles à tous. Il couvre les mesures d'**accessibilité** pour les membres ayant un handicap, les **services de garde** pour les membres qui participent aux activités syndicales et l'interprétation en **langue autochtone et inuite** pour supprimer les barrières linguistiques. Le budget pour ces initiatives augmentera de 10 %, pour un total de 0,7 million.

Le budget triennal total du poste **Activités liées aux droits de la personne est augmenté de 4,7 millions**, pour un total de 15,3 millions de dollars, pour tenir compte des effets de l'inflation sur le coût des conférences et des cours sur l'inclusion visant à promouvoir la lutte contre le racisme et l'équité entre les genres.

ACTIVITÉS LIÉES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>ACTIVITÉS LIÉES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	<b>3 175</b>	<b>2 528</b>	<b>3 761</b>
Conférence nationale sur la santé et sécurité	1 390	1 433	1 826
Forum des comités d'orientation nationaux	200	-	100
Conférence et activités régionales	750	419	985
Comités régionaux	75	50	75
Rerésentation des membres aux CAT	400	626	775
Autres activités liées à la santé et sécurité	360	-	-

La protection de la santé et de la sécurité fait partie intégrante de notre travail. Nos succès en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu de travail, reposent sur le militantisme des membres.

L'allocation pour la **Conférence nationale sur la santé et la sécurité** suit le mandat la participation des 300 membres délégués à l'événement, qui réunit des militantes et militants pour la santé et la sécurité de partout au pays dans le but de discuter, d'élaborer des stratégies, de réseauter, de s'informer et de se mobiliser sur des questions de santé et de sécurité, et aussi d'orienter le Programme national de santé et sécurité de l'AFPC. Comme pour les autres congrès et conférences, le budget de ce poste est augmenté de 30 %, pour passer à 1,8 million, afin de tenir compte de l'augmentation des frais de location de salles et de déplacement.

Au cours du prochain cycle, l'AFPC organisera un **forum des comités d'orientation nationaux en matière de santé et sécurité** qui réunit les représentantes et représentants des syndicats aux comités d'orientation, pour dégager les tendances relatives aux incidents au travail. L'initiative est estimée à 0,1 million.

Le budget des **conférences et activités régionales de santé et sécurité** augmentera au même taux de 30 % que celui de la Conférence nationale, pour maintenir le nombre de personnes participantes.

Le poste **Comités régionaux** demeure inchangé.

Le poste de la **représentation des membres dans des affaires d'indemnisation pour accident du travail** finance la représentation des membres auprès des commissions de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, y compris les frais associés à la participation de témoins experts et de membres aux audiences. Le budget pour ces services nécessaires a augmenté, passant à 0,8 million, pour tenir compte de la demande croissante dans ce domaine.

Le poste **Autres activités en santé et sécurité** a été créé au dernier cycle, pour financer les petits projets relatifs à la santé et sécurité, aux pensions et à l'environnement. Aucun travail substantif n'est prévu dans ce domaine, et s'il en advenait, d'autres postes devraient pouvoir couvrir ces activités. Conséquemment, nous ne demandons pas le renouvellement du poste.

Le budget triennal total du poste **Activités en matière de santé et sécurité est augmenté de 0,6 million**, pour un total de 3,8 millions de dollars, principalement pour tenir compte de l'augmentation des frais de location de salles et de déplacement associés aux congrès régionaux et au congrès national.

ACTIVITÉS RÉGIONALES (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>ACTIVITÉS RÉGIONALES</b>	<b>9 010</b>	<b>7 920</b>	<b>11 208</b>
Conseils de région	3 375	2 250	4 500
Congrès régionaux	4 645	4 421	5 100
Interprétation	720	1 079	1 308
Conseils régionaux	270	170	300

Ce poste budgétaire soutient la création de structures régionales solides qui mobilisent les membres et aident à rapprocher le syndicat des collectivités de ses membres. Il comprend les dépenses suivantes :

- L'enveloppe **Conseils de région**, pour le fonctionnement des sept conseils de région et leurs nombreuses activités : initiatives régionales d'action politique et autres priorités définies par chaque région. Ce poste augmente de 33 % – 1,1 million de dollars – pour tenir compte de l'inflation des coûts au cours des derniers cycles.
- Les **Congrès régionaux** sont maintenant entièrement financés : les membres délégués n'ont plus à payer de droits d'inscription. Pour tenir compte des frais de location de salles et de déplacement, le budget augmente de 30 % par rapport aux dépenses de 2023, une hausse de 10 % par rapport au budget précédent. Les coûts réels engagés pour les congrès en 2023 ont été inférieurs au budget prévu parce qu'on avait surestimé le nombre de personnes déléguées autorisées à participer à chacun des congrès.
- L'enveloppe **Interprétation** est un budget central pour les services d'interprétation aux congrès régionaux, aux réunions des conseils de région et aux formations et aux conférences régionales. La demande pour ce service essentiel a connu une forte croissance au cours des dernières années, et nous proposons donc une augmentation de 0,6 million.
- Pour terminer, le poste Activités régionales finance des subventions aux **conseils régionaux**, structures importantes qui permettent aux membres des Éléments et des sections locales de se regrouper pour se mobiliser et renforcer le syndicat. Nous augmentons leur allocation annuelle de 11 % à 2 000 dollars pour chaque conseil actif, dont le nombre est actuellement de 48.

Le budget triennal total du poste **Activités régionales est augmenté de 2,2 millions**, pour un total de 11,2 millions de dollars, pour tenir compte de l'augmentation de l'allocation aux conseils régionaux et des coûts des congrès régionaux et des services d'interprétation.

ÉDUCATION (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>ÉDUCATION</b>	<b>10 794</b>	<b>5 493</b>	<b>15 696</b>
Programme national d'éducation	3 609	1 838	5 480
Programmes régionaux d'éducation	6 039	3 384	9 170
Mise en valeur des sections locales	675	119	675
Initiatives pour les délégués syndicaux	300	36	200
Bourses	171	116	171

La formation demeure une priorité pour notre syndicat et soutient l'engagement et l'autonomisation de nos membres. Les frais de nos livrables sont souvent demeurés stables tandis que certains ont augmenté, car ils seront fournis plus fréquemment.

Le poste budgétaire **Programme national d'éducation** permet notamment de financer :

- la Formation nationale en leadership;
- le Programme de développement syndical (PDS);
- la participation d'un petit nombre de membres de l'AFPC au Collège syndical du Canada offert par le Congrès du travail du Canada
- la formation avancée en représentation devant la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral dans des affaires de plainte concernant la dotation (CRTESPF);
- la création et la prestation de cours en ligne pour nos membres;
- des cours destinés aux femmes autochtones afin de les encourager à solliciter des postes de leadership;
- le cours « L'ABC du syndicat » pour les membres autochtones;
- des cours et des programmes nationaux conçus pour répondre aux besoins émergents ainsi que des partenariats en formation avec les Éléments;
- une formation avancée destinée aux comités d'examen interne;
- la formation relative à la vérité et la réconciliation.

Le poste a été augmenté de 1,9 million de dollars pour couvrir les fortes pressions inflationnistes exercées sur les dépenses pour ces formations, telles que la location de salles, les déplacements, etc.

Le poste budgétaire **Programmes régionaux d'éducation** couvre l'élaboration et la prestation des cours offerts aux membres dans leur région. En moyenne, plus de 3 500 membres par année assistent à 300 formations offertes par les bureaux régionaux dans l'ensemble du pays. « L'ABC du syndicat », ainsi que le cours « L'ABC du syndicat » pour les membres autochtones, les cours de base et de perfectionnement sur le règlement des griefs, la formation des dirigeantes et dirigeants de section locale ainsi que le cours « Syndicalisme à l'Île de la Tortue » sont les plus courants. Nous offrons toutefois à nos membres bien d'autres programmes, par exemple, des ateliers sur la santé et la sécurité destinés aux militantes et militants syndicaux, et des formations sur l'obligation d'adaptation et sur la violence familiale. Le budget pour ce poste augmentera au même taux que celui du poste national.

Le poste budgétaire **Mise en valeur des sections locales** finance les initiatives conjointes AFPC-Élément ou AFPC-section locale à chartre directe visant à aider les sections locales à

renforcer leur capacité, notamment en matière de communication avec leurs membres et de mobilisation.

L'enveloppe **Initiatives pour les délégués syndicaux** servira à accroître le nombre de délégués syndicaux compétents dans les sections locales. Cette enveloppe aide les Éléments et les SLCD dans leurs efforts pour recruter des délégués syndicaux et les appuyer dans leur travail en leur offrant des ressources et de la formation. Elle sera réduite, puisqu'elle n'a pas été entièrement utilisée aux cycles précédents. Toutefois, pour honorer notre engagement à renforcer les sections locales, la part inutilisée de l'ancien budget sera reportée au prochain cycle si de nouvelles initiatives l'exigent.

Le poste budgétaire **Bourses** de l'AFPC aide des membres de l'AFPC ou leurs enfants à charge à suivre des études postsecondaires. Il a été augmenté au dernier cycle, avec l'ajout de nouvelles bourses pour chacun des cinq groupes d'équité. Bien que ce poste soit financé en partie par Coughlin et Orbit, nous garderons le montant tel quel pour ce cycle.

Le budget triennal total du poste **Éducation est augmenté de 4,9 millions**, pour un total de 15,7 millions de dollars, principalement pour tenir compte de l'inflation de certains frais sous-jacents.

ACTIVITÉS POUR JEUNES MEMBRES (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>ACTIVITÉS POUR JEUNES MEMBRES</b>	<b>1 257</b>	<b>931</b>	<b>1 604</b>
Conférence nationale des jeunes	732	728	962
Initiatives des jeunes	390	127	507
Comités des jeunes	135	76	135

La **Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs** permet aux membres de 35 ans ou moins de se réunir et de se mobiliser en vue de faire avancer des dossiers qui concernent les jeunes membres de l'AFPC. La première Conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs a eu lieu au dernier cycle et réuni 100 personnes déléguées. Le même taux d'inflation de 30 % (ou 0,2 million de dollars) s'appliquera à ce poste.

Le financement des **initiatives jeunesse** vise à faciliter un rapprochement avec les militantes et militants de 35 ans et moins afin de stimuler leur participation au syndicat, tant à l'échelle régionale que nationale, et de leur offrir des outils qui répondent à leurs besoins particuliers. Les fonds servent à financer des initiatives régionales, comme les comités et les conférences et initiatives régionales des jeunes travailleuses et travailleurs, les écoles pour jeunes militantes et militants, la formation conçue spécialement pour les jeunes déléguées et délégués syndicaux, les camps syndicaux pour les jeunes, et la participation à des activités du mouvement syndical, par exemple les assemblées générales et les conférences du Congrès du travail du Canada. De nouvelles initiatives sont en chantier dans les régions de l'AFPC, menant à une augmentation de 30 % pour ce poste.

Les fonds du poste **Comités des jeunes** sont distribués aux régions pour financer les activités des comités régionaux en règle. On en compte actuellement 21 actifs.

Le budget triennal total du poste **Initiatives jeunesse est augmenté de 0,3 million**, pour un total de 1,6 million de dollars, principalement pour tenir compte de l'inflation de certains frais sous-jacents.

SYNDICALISATION (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>SYNDICALISATION</b>	<b>4 500</b>	<b>2 714</b>	<b>6 000</b>

Depuis longtemps, l'AFPC est chargée de renforcer son pouvoir par la syndicalisation. Pour ce faire, nous :

- recrutons des salariées et salariés non syndiqués et les organisons en nouvelles unités de négociation;
- regroupons en nouvelles unités de négociation nos membres qui sont touchés par des mesures de restructuration, de cession de services, de réorganisation de leur milieu de travail, de privatisation ou de sous-traitance;
- parons aux tentatives de maraudage d'autres syndicats et aux demandes de révocation d'accréditations syndicales.

Le budget de la **syndicalisation** sert au financement des activités visant à protéger notre effectif actuel et à recruter de nouveaux membres.

Les efforts de syndicalisation déployés par l'AFPC ont constamment contribué à l'accroissement de notre effectif de membres; plus récemment, nous avons concentré nos efforts sur les secteurs universitaires, du jeu et de la recherche médicale. Nous avons aussi syndicalisé des groupes de personnes salariées de gouvernements provinciaux. Malgré nos réussites, la capacité de l'AFPC à syndicaliser de nouveaux membres a été quelque peu réduite ces dernières années parce que nous avons dû consacrer, plus que jamais, une plus grande part de nos ressources à la protection de nos membres actuels.

Nous devons aussi accroître les fonds destinés à nous protéger et à lutter contre le maraudage d'autres syndicats, qui est en hausse dans plusieurs provinces.

Le budget triennal total du poste **Syndicalisation est augmenté de 1,5 million**, pour un total de 6 millions de dollars, afin de syndiquer de nouveaux membres et de contrer les activités accrues de maraudage.

SECTIONS LOCALES À CHARTE DIRECTE (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>SECTIONS LOCALES À CHARTE DIRECTE</b>	<b>2 932</b>	<b>1 292</b>	<b>3 225</b>
Frais d'exploitation des ententes de services pour SLCD	2 482	1 292	2 705
Tables rondes SLCD	450	-	520

L'AFPC compte actuellement 87 sections locales à charte directe (SLCD), regroupant 32 000 membres. Les sections locales offrent différents niveaux de services à leurs membres. Au besoin, l'AFPC fournit les services manquants nécessaires. Les arrangements sont précisés dans des ententes de service négociées entre l'AFPC et les sections locales.

Comme tous les membres de l'AFPC, les membres des SLCD versent des cotisations générales à l'AFPC selon le taux établi au congrès national triennal. Les membres des SLCD paient aussi des cotisations équivalentes aux cotisations aux Éléments, à un taux actuel de 0,623 2 %, ce qui est la moyenne des taux des cotisations que reçoivent les 15 Éléments de l'AFPC. Les SLCD qui offrent les mêmes services qu'un Éléments (environ la moitié des SLCD) utilisent ces cotisations pour financer leurs services. Les autres SLCD reçoivent certains services de l'AFPC selon leur entente de service. Cette entente stipule comment la moyenne des cotisations aux Éléments est partagée avec l'AFPC pour la prestation des services. Ces fonds équivalent au montant indiqué au poste Revenus provenant des ententes de services des SLCD à la page A-2 du budget.

Bref, ces fonds qui proviennent des membres des SLCD auxquelles nous fournissons certains services représentent des **revenus** additionnels qui **correspondent** au montant des **dépenses** de ce poste budgétaire. Les bureaux régionaux de l'AFPC utilisent les fonds qu'ils reçoivent pour couvrir le coût des services fournis à ces SLCD.

La tendance actuelle indique une hausse des revenus (et, par le fait même, des dépenses) pour le cycle 2025-2027.

Au fil des ans, on a remarqué que les activités des SLCD diffèrent parfois de celles des Éléments et qu'il faut parfois des efforts coordonnés pour résoudre certains problèmes. Ces problèmes concernent notamment les griefs, l'arbitrage, ou encore la capacité organisationnelle et l'action politique. Les **Tables rondes des SLCD** permettent aux personnes qui représentent les SLCD d'interagir et de discuter d'une variété de questions de manière formelle et informelle. Ce poste augmentera de 10 % ou 0,1 million de dollars pour tenir compte de l'inflation de certains de ces coûts.

Le budget triennal total du poste **Sections locales à charte directe est augmenté de 0,3 million**, pour un total de 3,2 millions de dollars, pour tenir compte de l'inflation de certains frais sous-jacents.

COMMUNICATIONS (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>COMMUNICATIONS</b>	<b>3 813</b>	<b>1 343</b>	<b>4 006</b>
Communications numériques et imprimées	2 781	912	2 922
Matériel promotionnel - AFPC	300	130	315
Autres médias	228	136	240
Activités régionales de communication	105	70	110
Consultation des Membres/Sondages	399	95	419

Pour pouvoir informer ses membres, les mobiliser dans ces luttes, influencer l'opinion publique et les décisions sur la scène politique, le syndicat doit communiquer efficacement. Au cours de ce cycle, nos efforts viseront à améliorer notre infrastructure numérique, à tisser et entretenir des relations avec les personnes élues et les acteurs du changement, à réaliser des sondages ou des groupes de discussion afin d'obtenir de l'information au soutien de nos communications stratégiques et à mener des campagnes en vue de mobiliser nos membres de façon innovante.

- Le poste **Communications numériques et imprimées** inclut un remaniement important du site Web national, des abonnements à des banques d'images, nos plateformes de surveillance des médias Meltwater, notre plateforme de courriel et engagement syndical ActionNetwork, ainsi que les outils de syndicalisation tels que NewMode. Ce poste inclut les coûts supplémentaires d'accès aux outils permettant la messagerie texte d'Action Network.
- **Matériel promotionnel** : Cette enveloppe prévoit des fonds pour du matériel promotionnel général et du matériel conçu expressément pour des campagnes et des projets.
- L'AFPC continue d'appuyer les **médias alternatifs**, dont Press Progress, Rabble.ca et d'autres médias progressistes.
- Les fonds prévus à la rubrique **Activités régionales de communication** s'appliquent à des initiatives proprement régionales.
- **Consultations auprès des membres et sondages** : Nous menons des consultations et des sondages auprès de nos membres pour nous assurer de représenter adéquatement leurs intérêts et de communiquer de façon stratégique.

Le budget triennal total du poste **Communications est augmenté de 0,2 million**, pour un total de 4 millions de dollars, pour tenir compte de l'inflation de certains frais sous-jacents.

CAMPAGNES (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>CAMPAGNES</b>	<b>8 342</b>	<b>8 031</b>	<b>9 697</b>
Campagnes électorales	549	5	549
Campagnes	5 993	7 217	6 298
Campagnes conjointes de l'AFPC et des Éléments	750	108	750
Campagnes régionales	1 050	701	2 100

Un syndicat mobilisé et actif sur le plan politique est plus apte à réaliser des gains à la table de négociation et aussi à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts de ses membres comme travailleuses et travailleurs et comme citoyennes et citoyens. En 2023, durant la grève du personnel relevant du Conseil du Trésor, nous avons observé une hausse importante du nombre de membres qui participaient aux actions numériques en faveur de services publics solides, des droits des travailleuses et travailleurs de tout le pays et de la construction d'un pays plus inclusif et plus équitable pour tous les Canadiennes et Canadiens. Nous espérons maintenir cet engouement et y ajouter grâce à des campagnes captivantes.

- Les **campagnes électorales** représentent des moments clés pour l'engagement politique et pour la sensibilisation de la population aux questions qui sont importantes pour nos membres. Les dépenses liées à ce poste budgétaire sont limitées par la loi, qui prévoit un plafond des dépenses électorales directes des tiers.
- L'allocation budgétaire **Campagnes Nationales** permettra de financer les activités des membres pour défendre les services publics, pour gagner le soutien du public pour des services publics de qualité et l'équité, pour défendre la négociation collective et les droits syndicaux, et pour appuyer des campagnes sur des sujets qui touchent nos membres tout comme la société en général. Ce poste augmente avec l'inflation générale.
- L'enveloppe budgétaire **Campagnes cofinancées par l'AFPC et les Éléments** inclut celles qui sont financées en collaboration avec les Éléments. Elle permet d'améliorer l'efficacité des partenariats entre l'AFPC et les Éléments et de mieux définir les responsabilités pour cet aspect important de notre travail.
- Les fonds réservés aux **campagnes régionales** permettront aux régions de contribuer à l'action politique menée à l'échelle nationale et de financer des activités d'action politique propres aux régions où vivent et travaillent les membres. Ces fonds pourront également servir à créer des coalitions régionales et à inciter les membres à participer aux élections municipales. Les répercussions de ces initiatives dépasseront la région visée. Sur la scène politique qui se polarise de plus en plus, la demande pour ces activités est à la hausse. Le budget a donc doublé, mais les fonds ne seront plus versés aux régions; celles-ci devront soumettre leurs factures à l'administration centrale de l'AFPC.

Le budget triennal total du poste **Campagnes est augmenté de 1,3 million**, pour un total de 9,7 millions de dollars, pour tenir compte de l'inflation de certains frais sous-jacents des campagnes nationales et du recours grandissant aux campagnes régionales.

FONDS DE JUSTICE SOCIAL (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>FONDS DE JUSTICE SOCIAL</b>	<b>700</b>	<b>550</b>	<b>1 500</b>

Le Fonds de justice sociale (FJS) de l'AFPC a été créé en tant qu'entité distincte en 2003. Les sources financières du FJS incluent les contributions d'employeurs et de personnes salariées aux termes d'une disposition négociée dans nos conventions collectives. Ces contributions sont versées directement au FJS.

Le FJS facilite l'implication de l'AFPC auprès de coalitions et d'alliés, par exemple, le Groupe d'orientation politique pour les Amériques, le Conseil canadien pour la coopération internationale, le Groupe de consultation internationale du CTC, Common Frontiers, le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises et divers forums sociaux. Ces liens sont particulièrement importants pour orienter les stratégies de réduction de la pauvreté au Canada et définir les politiques en matière de droits de la personne, de paix et de développement.

Le FJS finance aussi la participation directe des membres à des initiatives de solidarité internationale en appui au mouvement syndical et aux partenaires de justice sociale dans l'hémisphère Sud.

Il publie de plus en plus de renseignements à l'intention des membres et continue de participer aux conférences, aux réunions et aux congrès de l'AFPC afin de mieux informer les membres sur les dossiers de justice sociale et de rallier des appuis. De plus, il assiste à un plus grand nombre de séances de négociation dans le but de favoriser l'ajout de dispositions sur le FJS dans les conventions collectives. Les deux employés du FJS font maintenant partie de l'effectif permanent de l'AFPC, ce qui témoigne d'une intégration de plus en plus grande des activités du FJS au travail de l'AFPC.

D'autres sources de revenus non prévues au budget ont été transférées au FJS, soit les dépens que les tribunaux ont adjugés à l'AFPC à l'issue de ses actions en justice et les sommes provenant du programme affinité BMO. Ces revenus figurent dans nos états financiers sous la rubrique Autres revenus et sont reportés comme des dépenses dans la section Fonds de justice sociale du budget.

L'AFPC a pour mission d'appuyer concrètement les activités du FJS, ici comme à l'étranger. La multiplication des urgences climatiques au Canada et dans les pays du Sud ainsi que les attaques contre les droits syndicaux et droits de l'homme à l'échelle mondiale, ont déclenché un appel à l'aide du Fonds de justice sociale. L'AFPC se sert toujours de ses fonds pour venir en aide aux communautés dans une optique de transition viable à long terme et de donner aux membres la possibilité de partager leurs expériences avec nos partenaires mondiaux. À cette fin, nous proposons une augmentation annuelle, passant de 233 000 \$ à 500 000 \$.

Le budget triennal total du poste **Fonds de justice sociale est augmenté de 0,8 million**, pour un total de 1,5 million de dollars.

<b>ALLIÉS, AFFILIATIONS ET LE MOUVEMENT SYNDICAL (en 000 \$)</b>			
	<b>2022-2024</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2025-2027</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel à jour</b>	<b>Budget</b>
<b>ALLIÉS, AFFILIATIONS ET LE MOUVEMENT SYNDICAL</b>	<b>14 705</b>	<b>10 925</b>	<b>17 027</b>
<b>Appui à nos alliés &amp; commandites</b>	<b>1 235</b>	<b>1 253</b>	<b>1 445</b>
Affiliation au CTC	5 700	3 916	7 011
Affiliation aux fédérations du travail	6 750	5 309	7 528
Affiliation aux organismes internationaux	450	276	563
<b>Droits d'affiliation globaux</b>	<b>12 900</b>	<b>9 501</b>	<b>15 102</b>
Comités des fédérations du travail	210	25	150
Comités nationaux	60	5	30
Assemblée générale / Conférences du CTC	300	141	300
<b>Frais globaux non liés à l'affiliation</b>	<b>570</b>	<b>171</b>	<b>480</b>

L'AFPC joue un rôle actif au sein du mouvement syndical et contribue ainsi à renforcer le pouvoir et la solidarité des travailleuses et travailleurs au Canada et ailleurs dans le monde. Cela inclut notre participation au Congrès du travail du Canada, qui représente plus de trois millions de travailleuses et travailleurs au pays. Nous sommes également actifs auprès des fédérations du travail provinciales et territoriales. L'AFPC est également affiliée à l'Internationale des services publics, une fédération mondiale regroupant 30 millions de fonctionnaires répartis dans plus de 700 syndicats dans 154 pays. Pour cimenter ces valeurs essentielles, l'AFPC s'engage aussi dans des projets et des partenariats ciblés en subventionnant d'autres organisations et entités alliées.

Le poste budgétaire **Appui à nos alliés** permet à l'AFPC de continuer à collaborer avec d'autres organismes progressistes voués à la justice économique et sociale. Nous proposons donc d'augmenter le montant de ce poste en fonction de l'inflation, pour les catégories suivantes :

- **Commandites** : L'AFPC travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec différents groupes sur des enjeux communs et appuie leurs initiatives. Parmi nos nombreux alliés, pour n'en nommer que quelques-uns, figurent la Coalition canadienne de la santé, Canadiens pour une fiscalité équitable, Un Enfant Une Place, Common Frontiers, l'Union nationale des fermiers et le Réseau pour une économie verte. Ce poste permet au syndicat de financer des activités organisationnelles et des campagnes, et de parrainer différents événements. Ce poste était inclus sous le nom Publicité/Commandites par le passé sous les Communications; nous l'avons aligné avec d'autres postes plus similaires.
- Le poste budgétaire **Recherche d'intérêt public et partenariats** prévoit des fonds pour soutenir des partenariats en cours et en établir de nouveaux avec des organismes de recherche comme le Centre canadien des politiques alternatives (CCPA), l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et l'Institut Broadbent. Le CCPA coordonne plusieurs projets de recherche importants auxquels l'AFPC participe, notamment le Budget fédéral alternatif (BFA).

Les dépenses au titre de la participation au mouvement syndical incluent :

- Les **frais d'affiliation** au Congrès du travail du Canada (CTC) et aux fédérations du travail provinciales et territoriales. Les frais d'affiliation au CTC sont calculés en fonction du nombre de membres prévu, ce qui nous permet d'évaluer le montant de dépenses de façon stable et prévisible, tandis que les frais des fédérations sont calculés en fonction du nombre réel de membres. Les frais d'affiliation internationaux servent à financer l'Internationale des services publics (ISP). Ils augmenteront au total de 2 millions pour tenir compte des nouveaux membres et de la hausse des taux du CTC.
- Les frais de participation de nos dirigeantes et dirigeants et de nos membres aux **comités nationaux** du CTC et au Conseil national mixte ou à d'autres comités nationaux du mouvement syndical.
- Les frais liés au CTC et aux conférences nationales, y compris l'**assemblée générale du CTC** qui a lieu tous les trois ans. On constate un intérêt grandissant pour ces activités parmi nos membres.

Le budget triennal total du poste **Alliés, affiliations et mouvement syndical est augmenté de 2,3 millions**, pour un total de 17 millions de dollars, pour tenir compte de l'effet des nouveaux membres sur les droits d'affiliation.

<b>GOVERNANCE INTERNE</b> (en 000 \$)			
	<b>2022-2024</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2025-2027</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel à jour</b>	<b>Budget</b>
<b>GOVERNANCE INTERNE</b>	<b>10 691</b>	<b>4 046</b>	<b>8 296</b>
Coûts des réunions du CNA	450	570	899
Congrès de l'AFPC	10 241	3 476	7 397

Le poste budgétaire **Gouvernance interne** couvre les frais liés au Conseil national d'administration (CNA) et au congrès national triennal de l'AFPC.

Ce poste comprend les dépenses suivantes :

**Réunions et dépenses du Conseil national d'administration** : Ce poste budgétaire finance les coûts de trois réunions ordinaires du CNA (en personne) par année, d'une séance de planification à l'extérieur par cycle, de séances d'information et de mises à jour (virtuelles ou en personne) entre les réunions ordinaires et des réunions de sous-comités au besoin. Il inclut également les dépenses relatives au CNA, comme les coûts d'administration des récompenses et des titres honorifiques décernés par l'AFPC. L'enveloppe est augmentée de 0,4 million de dollars pour mieux tenir compte des coûts réels pour la tenue des réunions et des frais associés aux comités.

**Congrès de l'AFPC** : Le budget 2022-2024 de l'AFPC pour le congrès national triennal prévoyait deux activités en raison du report du congrès de 2021, qui a eu lieu en mode virtuel en 2022. Le coût du congrès national triennal de 2027 est estimé à 7,4 millions de dollars, une hausse de 30 % par rapport au coût prévu pour celui de 2024, en raison de la forte inflation des coûts sous-jacents.

Le budget triennal total du poste **Gouvernance interne diminue de 2,4 millions**, pour un total de 8,3 millions de dollars, étant donné que l'inflation des coûts sous-jacents sera compensée par la réduction du nombre de congrès tenus au cours du cycle.

AUTRES DÉPENSES LIÉES AUX MEMBRES (en 000 \$)			
	2022-2024 Budget	2022-2023 Réal à jour (222)	2025-2027 Budget
AUTRES DÉPENSES LIÉES AUX MEMBRES	300		315
INFLATION DES FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DES MEMBRE:	2 625	-	-

Ce poste budgétaire couvre principalement le salaire rétroactif versé aux membres de l'AFPC. Les membres qui prennent un congé non payé pour participer aux activités de l'AFPC – équipe de négociation, conférences, congrès, formations, etc. – se font rembourser leur perte de salaire par l'AFPC. Comme l'employeur verse un salaire rétroactif aux employés après le renouvellement de leur convention collective, l'AFPC doit aussi rajuster les remboursements pour la perte de salaire versés aux membres qui ont pris un congé non payé pour le compte du syndicat. Ce poste inclut également les frais liés aux cartes de membres. Les montants inscrits au budget pour le poste **Autres dépenses liées aux membres** ont augmentés avec l'inflation.

Aux cycles précédents, un poste avait été créé pour tenir compte des effets de l'inflation sur les dépenses liées aux membres. Pour faciliter la consultation, nous avons supprimé ce poste et ajusté chacun des autres postes en conséquence.

Le budget triennal total de 0,3 million de dollars du poste **Autres dépenses liées aux membres** reste donc relativement le même.

# SECTION D

## BUDGET 2025-2027

### FRAIS D'EXPLOITATION



<b>SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (en 000 \$)</b>			
	<b>2022-2024</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2025-2027</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel à jour</b>	<b>Budget</b>
<b>SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>	<b>192 580</b>	<b>130 747</b>	<b>240 095</b>

### **Salaires**

Le personnel de l'AFPC est l'un de nos plus importants atouts. C'est grâce aux membres de son personnel au bureau national et dans ses 23 bureaux régionaux que l'AFPC peut réaliser les priorités que définissent les membres et la direction élue.

La plupart des membres du personnel d'un bout à l'autre du pays participent directement aux services aux membres. Ils et elles accomplissent une variété de tâches : négocier des conventions collectives, représenter les membres à l'arbitrage, défendre leurs droits devant des tribunaux administratifs et en cour, animer des formations, organiser des campagnes, des rassemblements et des grèves, prodiguer des conseils en matière de santé et sécurité, soutenir les sections locales, les comités régionaux et les conseils de région, organiser des conférences régionales et nationales, et bien plus encore. Certains membres du personnel travaillent dans les coulisses, à des tâches administratives nécessaires au fonctionnement d'une organisation comme l'AFPC. Ces personnes aident l'AFPC à assumer ses responsabilités comme bon employeur, assurent un soutien en matière d'informatique et d'infrastructure, gèrent les finances, les cotisations syndicales et l'information et fournissent à leurs collègues les outils et la formation qu'il leur faut pour soutenir les personnes syndiquées.

Comme le présent budget doit être approuvé bien avant la fin de la période visée, il ne peut pas prévoir les besoins en attribution de postes ou en dotation à court terme ni les modifications de dernière minute. C'est pourquoi les besoins en ressources humaines sont calculés en fonction de l'enveloppe salariale globale. Le montant proposé et les domaines appelés à changer restent sous la supervision du Conseil national d'administration, et le Comité exécutif de l'Alliance approuvera un plan de dotation qui sera mis à jour régulièrement.

En six ans, nous sommes passés de 188 000 membres (en 2018) à 246 000 (en 2023), une hausse de 30 %. Pour servir ces nouveaux membres et gérer les demandes émergentes, nous avons augmenté notre effectif et devons continuer sur cette voie. Nous prévoyons toutefois le faire de manière contrôlée, méthodique et responsable sur le plan financier, sous la supervision du Comité exécutif de l'Alliance.

Comme nous l'avons dit dans la section B du présent budget, le contexte est maintenant très différent. C'est pourquoi nous proposons une allocation budgétaire au titre des salaires et des avantages sociaux qui nous permettra :

- 1) d'augmenter le nombre de personnes salariées dans certains secteurs prioritaires;
- 2) de bien couvrir l'inflation et les coûts réels des avantages sociaux;
- 3) de prévoir une hausse annuelle nette de 1,5 % pour tenir compte des augmentations salariales négociées.

D'autres explications à l'appui de l'augmentation de l'enveloppe des salaires et des avantages sociaux sont discutées dans la section B.

Le montant proposé englobe les salaires, la rémunération des heures supplémentaires et les avantages sociaux de tous les membres du personnel de l'AFPC et des neuf dirigeantes et dirigeants élus et à temps plein qui forment le CEA

### **Avantages sociaux**

Dans l'enveloppe salariale du présent budget, les avantages sociaux du personnel et des dirigeantes et dirigeants élus représentent une dépense annuelle importante.

Les coûts réels des avantages sociaux varient d'une année à l'autre, généralement à hauteur d'environ 37 % de la fourchette salariale.

Les contributions de l'employeur au Régime de retraite de l'AFPC constituent le plus gros des dépenses au titre des avantages, soit un peu plus de 35 %. Le taux actuel des contributions a été fixé en fonction de l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'employeur et le personnel contribuent au régime à parts égales à raison de 12,545 % du salaire admissible. Aux termes de la nouvelle réglementation sur les régimes de retraite de l'Ontario, cependant, l'employeur est tenu de contribuer davantage; si les montants peuvent varier, nous les estimons à une contribution nette de 14,3 %.

Au deuxième rang des dépenses pour les avantages sociaux viennent les primes des diverses assurances offertes au personnel de l'AFPC : soins de santé, soins dentaires, soins de la vue, assurance vie et assurance invalidité de longue durée. Ces primes représentent un peu moins de 30 % des dépenses totales pour les avantages. Nous n'avons pas subi de hausse importante de ces coûts depuis quelques années.

Diverses retenues salariales obligatoires (RPC/RRQ, assurance-emploi, primes aux commissions des accidents du travail et aux régimes provinciaux de santé) constituent la troisième catégorie des dépenses, soit environ 20 % du total. Les coûts augmentent d'année en année, selon la hausse des taux fixés par les autorités fédérales et provinciales.

Le reste de nos dépenses au chapitre des avantages sociaux couvre divers avantages comme le supplément aux indemnités pour congé de maternité et congé parental, l'indemnité de loisirs et les avantages qui sont prévus dans les conventions collectives que négocient l'AFPC et les syndicats internes.

Sur un budget de 240 millions de dollars, le budget triennal total du poste **Salaires et avantages sociaux augmentera de 47,5 millions** pour tenir compte des coûts, salaires et effectifs grandissants.

AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION</b>	<b>41 133</b>	<b>29 223</b>	<b>54 106</b>
Télécommunications	1 590	1 181	1 930
Lié au personnel	5 088	3 645	5 860
Déplacements	14 451	9 166	18 075
Matériel, location, réparations et entretien	4 112	3 060	5 784
Frais financiers	1 997	1 806	2 071
Frais informatiques	6 129	5 000	9 155
Services externes	3 757	3 097	5 833
Abonnements et expéditions	1 848	1 038	2 466
Réunions	1 621	826	2 417
Charges Diverses	540	404	515

Les activités quotidiennes de l'AFPC donnent lieu à une grande variété de dépenses qui sont regroupées sous « Autres frais d'exploitation ». Ces dépenses sont nécessaires au fonctionnement de toutes les directions et de tous les bureaux de l'organisation, et soutiennent donc directement la prestation des programmes et des services à nos membres. Cette rubrique prévoit une augmentation de 30 % comparativement au budget 2022-2024, dont la plus grande part vise à couvrir l'inflation depuis le dernier congrès. Le reste ira aux besoins organisationnels énoncés ci-dessous.

Les catégories comprises dans le poste Autres frais d'exploitation du nouveau budget sont très différentes de celles du budget précédent. C'est le résultat d'une réorganisation des catégories visant à diviser les sous-activités en plus petits groupes et à y attribuer des titres mieux adaptés. Au dernier cycle, il y avait six sous-catégories; maintenant, il y en a dix, mais elles couvrent les mêmes frais d'exploitation :

- Le poste **Télécommunications**, soit les services de téléphonie et d'Internet, s'élève maintenant à 21 %, en grande partie à cause de l'inflation passée et prévue.
- Rassemblant de nombreuses dépenses non salariales en ressources humaines, le poste **Lié au personnel** englobe la formation du personnel, les relations employeur-syndicat, les frais d'adhésion professionnelle, les dépenses de réinstallation et de recrutement, etc. On s'attend à ce qu'il augmente de 15 %, principalement en raison de l'inflation et des gains d'effectifs.
- Les dépenses au titre des **Déplacements** sont les plus touchées en cette période postpandémique. Le prix de certains billets d'avion et chambres d'hôtel a grimpé de 30 % à 50 %. D'ailleurs, ce n'est pas seulement le prix du déplacement qui augmente, mais aussi le nombre de personnes appelées à voyager. En effet, plus il y a de membres, plus ces membres ont besoin de l'aide du personnel, soit en représentation, pour les négociations ou lors des autres activités syndicales. Le budget est réparti de la façon suivante :
  - Dix pour cent (10 %) des dépenses au titre des déplacements sont négociés dans les conventions collectives du personnel (surtout à la Direction des bureaux régionaux pour les représentantes et représentants qui reçoivent une indemnité de kilométrage et d'autres indemnités relatives à leurs déplacements).
  - Environ 18 % des dépenses au titre des déplacements ont été engagés pour la négociation des conventions collectives des membres, notamment ceux des

négociatrices et négociateurs et des agentes et agents de recherche affectés aux équipes de négociation.

- Au moins 45 % des dépenses au titre des voyages ont été engagés pour la prestation des services directs aux membres : représentation, formation, prise de contact, syndicalisation, et conférences nationales et régionales des droits de la personne et sur la santé et la sécurité.
- Environ 10 % des dépenses au titre des voyages étaient liés aux déplacements des dirigeantes et dirigeants élus et de membres du personnel pour les réunions du CEA et du CNA et les congrès des régions et des Éléments.

Les coûts de déplacement étant à la hausse, nous serons rigoureux et limiterons au maximum nos déplacements, dans la mesure du possible, en favorisant les modes virtuels et à distance s'il y a lieu, mais jamais aux dépens de notre capacité à répondre aux besoins de nos membres.

- Le poste **Matériaux, location, réparations et entretien** couvre les réparations, l'entretien, les petits meubles, le mobilier et d'autres dépenses semblables. Cette catégorie comprend aussi les frais d'entretien des logiciels, de loin le facteur le plus important de l'augmentation de 41 %, la hausse des prix ayant dépassé l'inflation dans les deux dernières années.
- Le poste **Frais financiers** englobe les assurances pour la location, les accidents, la responsabilité civile es directrices, directeurs, dirigeantes et dirigeants, la fraude et les activités cybernétiques, entre autres. Ces cotisations suivent la montée de l'inflation. On compte aussi les frais bancaires, soit principalement les frais de gestion des placements, qui diminuent avec la réduction des placements depuis le dernier cycle.
- Le monde se tourne de plus en plus vers le numérique, ce qui oblige les organisations à continuer d'investir pour rester à jour. Le poste **Frais Informatiques** couvre l'hébergement des serveurs, certains logiciels et tous les outils de cybersécurité. La complexité et le volume croissants des données, et les besoins grandissants des membres ont fait grimper de près de 50 % le coût du soutien technique.
- Le poste budgétaire **Services externes** englobe les dépenses pour le travail réalisé à l'extérieur de l'organisation, comme la traduction externe, et les services de consultation, comme la programmation logicielle, les services de soutien et les auditrices, auditeurs, actuaires, animatrices et animateurs pour les activités internes. Les technologies coûtent beaucoup plus cher, ce qui explique l'augmentation de 55 % pour ce poste.
- Pour bien fonctionner, l'organisation doit s'abonner à différents outils et logiciels. À l'instar des autres frais technologiques, le coût des abonnements a beaucoup augmenté, ce qui explique l'augmentation de 33 % du poste **Abonnements et expéditions**.
- Le poste budgétaire **Réunions**, comme son nom l'indique, porte sur les réunions nécessaires pour répondre aux besoins des membres. Il comprend l'interprétation simultanée et les technologies qui l'accompagnent, mais surtout la conférence nationale du personnel négociée collectivement, qui a lieu une fois par cycle et dont les coûts ont augmenté de plus de 30 %, comme c'est le cas des autres conférences dans le poste Dépenses liées aux membres.
- Le poste budgétaire **Autres** couvre de plus petites dépenses qui ne sont pas comprises dans les autres catégories, telles que les frais de dépôt annuels de notre régime de retraite, le déchetage de documents et d'autres frais divers.

LOYER (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
LOYER	22 565	15 811	29 454

Le poste budgétaire du loyer sert à payer la location des bureaux au 233, rue Gilmour, à Ottawa, et des bureaux régionaux du pays. L'AFPC paie un loyer à Placements AFPC, l'entité distincte qui exploite et gère le 233, rue Gilmour et certains de nos bureaux régionaux.

Ces locaux sont assujettis à un programme d'entretien qui oblige l'AFPC à remplacer sa machinerie, son équipement et ses structures au fil des ans. Dernièrement, ce sont les systèmes de sécurité et les chaudières qui ont été remplacés.

Nous prévoyons également continuer de rénover les bureaux, les salles de réunion et les aires communes en temps opportun. À cette fin, nous comptons rafraîchir le rez-de-chaussée, le sous-sol et le 12<sup>e</sup> étage au début du cycle budgétaire.

Outre le bureau national, l'immeuble du 233, rue Gilmour abrite 6 des 12 Éléments du Sud : AGR, SSG, UCET, SEPC, SESJ et SEAC, de même que les bureaux du Programme d'apprentissage mixte. Toutes ces entités paient leur loyer séparément à Placements AFPC.

L'AFPC a 23 bureaux régionaux. Certains ont un bail qui va jusqu'en 2041. La location des bureaux régionaux représente 53 % du total du poste budgétaire du loyer. Nous avons signé ou renouvelé les baux de six bureaux au cours du présent cycle, et six autres viendront à échéance entre 2025 et 2027. Ce sera l'occasion pour nous d'étudier nos besoins, de négocier des renouvellements pour des locaux occupés actuellement, de nous renseigner sur les disponibilités du marché et de considérer certains déménagements afin de prendre des décisions prudentes et de trouver les meilleures solutions possibles en matière de location d'installations pour nos membres et notre personnel.

Placements AFPC possède et exploite deux bureaux régionaux, à Halifax et à Moncton, et participe à la construction d'un troisième à Whitehorse. En étant propriétaires, nous pourrions rembourser notre investissement en temps raisonnable, mais aussi tenir sur place les activités des sections locales et des comités et les activités de formation, plutôt que de louer des salles à des tiers. Au fil de l'expiration des baux, Placements AFPC restera à l'affût des occasions de bâtir nos propres immeubles, si la conjoncture (lieu, membres et coûts) s'y prête.

Sur un budget de 29,5 millions de dollars, le budget triennal total du poste **Loyer augmentera de 6,9 millions** pour tenir compte des nouveaux baux pour des locaux plus spacieux et mieux situés.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (en 000 \$)			
	2022-2024	2022-2023	2025-2027
	Budget	Réel à jour	Budget
<b>AMORTISSEMENT</b>	7 326	5 451	13 484

Cette catégorie englobe les immobilisations dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années, par exemple les améliorations locatives, le mobilier et les accessoires fixes, les photocopieurs, le matériel informatique et les logiciels.

Signalons que, selon les conventions comptables, les immobilisations doivent être comptabilisées comme des actifs au moment de leur achat, puis amorties (portées aux dépenses) selon la méthode d'allocation uniforme sur trois ans, dans le cas du matériel informatique, et sur cinq ans, dans celui, par exemple, des logiciels, du mobilier et de l'équipement. Ainsi, les dépenses en immobilisations sont *passées en charges* sous le poste Amortissement des immobilisations. Par conséquent, ce sont principalement les dépenses engagées dans un cycle, avec les nouveaux achats, qui génèrent le plus gros des dépenses amorties pendant le cycle suivant.

De 2022 à 2024, nous estimons à 4,4 millions de dollars les améliorations locatives réalisées et à 1,4 million les meubles et l'équipement achetés, au fil du déménagement de certains bureaux régionaux. Nous avons acheté pour environ 2,8 millions de matériel informatique pour protéger la sécurité de nos données et permettre à notre personnel de travailler dans des conditions optimales. Nous avons investi 6,1 millions dans des logiciels pour utilisation à long terme, comme notre système intégré de gestion des ressources humaines et la refonte de nos bases de données internes.

Sur un budget de 13,5 millions de dollars, le budget triennal total du poste **Amortissement des immobilisations augmentera de 6,2 millions** pour tenir compte des sommes injectées dans les bureaux régionaux et les logiciels depuis trois ans.

# Annexes

## BUDGET 2025-2027



**ANNEXE A:  
RÉPARTITION ANNUELLE - BUDGET DE L'AFPC 2025-2027 (en 000 \$)**

	Dernier Budget			Réel à jour			Budget Présent			Total
	2022	2023	2024	2022	2023	2025	2026	2027		
<b>Revenus</b>										
Cotisations	119 734	118 651	127 296	133 348	142 988	151 012	150 808	157 902	459 722	
Hausse de cotisations	443	454	465	473	515	-	-	-	-	
Revenus provenant des ententes	803	827	852	895	903	901	902	902	2 705	
Revenus de placements	2 500	2 625	2 625	671	2 310	2 467	2 614	2 761	7 842	
Autres revenus	1 400	1 400	1 400	2 134	2 132	1 500	1 500	1 500	4 500	
<b>Total des revenus</b>	<b>124 880</b>	<b>123 957</b>	<b>132 638</b>	<b>137 521</b>	<b>148 848</b>	<b>155 880</b>	<b>155 824</b>	<b>163 065</b>	<b>474 769</b>	
<b>Dépenses</b>										
Salaires et avantages sociaux	62 149	64 175	66 257	61 722	69 025	78 064	80 015	82 016	240 095	
Frais act. Membres	34 475	39 099	35 855	32 797	41 898	39 807	39 812	47 211	126 830	
Autres frais d'exploitation	12 184	14 435	14 514	12 354	16 869	17 590	18 032	18 484	54 106	
Loyer	7 455	7 540	7 570	7 753	8 058	9 805	9 837	9 812	29 454	
Amortissement	2 048	2 543	2 735	2 145	3 306	4 599	4 943	3 942	13 484	
Divers	120	124	129	-	225	154	158	162	474	
<b>Total des dépenses</b>	<b>118 431</b>	<b>127 916</b>	<b>127 060</b>	<b>116 771</b>	<b>139 381</b>	<b>150 019</b>	<b>152 797</b>	<b>161 627</b>	<b>464 443</b>	
<b>Excédent opérationnel</b>	<b>6 449</b>	<b>(3 959)</b>	<b>5 578</b>	<b>20 750</b>	<b>9 467</b>	<b>5 861</b>	<b>3 027</b>	<b>1 438</b>	<b>10 326</b>	
Autres postes	270	212	222	6 866	5 169	116	136	159	411	
Dépenses liées à la grève	-	-	-	-	(33 096)	-	-	-	-	
Résolutions à couts ponctuels	(833)	(833)	(833)	-	(538)	(666)	(666)	(668)	(2 000)	
Allocation au fonds de grève	-	-	-	-	-	(4 356)	(4 275)	(4 194)	(12 825)	
<b>Excédent final</b>	<b>5 886</b>	<b>(4 580)</b>	<b>4 967</b>	<b>27 616</b>	<b>(18 998)</b>	<b>955</b>	<b>(1 778)</b>	<b>(3 265)</b>	<b>(4 088)</b>	
<b>ACTIVITÉ DES MEMBRES</b>										
Négociation et mobilisation	4 597	4 768	4 760	4 759	4 250	4 830	4 831	4 831	14 492	
Représentation	2 333	2 421	2 416	3 919	3 998	3 083	3 083	3 084	9 250	
Frais juridiques	1 730	1 795	1 791	1 310	3 114	1 818	1 818	1 818	5 454	
Droits de la Personne	2 246	6 118	2 534	1 800	5 997	5 099	5 100	5 100	15 299	
Santé et sécurité	1 985	669	618	940	1 588	1 253	1 254	1 254	3 761	
Activités régionales	1 455	6 154	1 665	1 506	6 414	3 736	3 736	3 736	11 208	
Éducation	3 598	3 733	3 726	2 218	3 274	5 232	5 232	5 232	15 696	
Activités pour jeunes membres	175	913	206	56	876	534	535	535	1 604	
Syndicalisation	1 500	1 556	1 553	988	1 726	2 000	2 000	2 000	6 000	
Sections locales à CD	953	1 013	1 037	983	309	1 075	1 075	1 075	3 225	
Communications	1 341	1 391	1 388	1 334	698	1 335	1 335	1 336	4 006	
Campagnes	2 738	2 934	2 872	3 612	4 418	3 232	3 232	3 233	9 697	
Fonds de justice sociale	233	242	242	277	273	500	500	500	1 500	
Mouvement syndical	4 732	4 958	5 151	4 851	5 382	5 675	5 676	5 676	17 027	
Gouvernance interne	4 759	329	5 792	3 877	169	300	300	7 696	8 296	
Autres dépenses	100	104	104	367	(588)	105	105	105	315	
	<b>34 475</b>	<b>39 098</b>	<b>35 855</b>	<b>32 797</b>	<b>41 898</b>	<b>39 807</b>	<b>39 812</b>	<b>47 211</b>	<b>126 830</b>	
<b>AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION:</b>										
Télécommunications	512	530	548	629	552	628	643	659	1 930	
Lié au personnel	1 638	1 695	1 755	1 731	1 914	1 905	1 953	2 002	5 860	
Déplacements	3 594	5 544	5 313	3 256	5 910	5 877	6 024	6 174	18 075	
Matériel et entretien	1 324	1 370	1 418	1 111	1 949	1 880	1 928	1 976	5 784	
Frais financiers	643	665	689	991	815	673	690	708	2 071	
Frais informatiques	1 973	2 042	2 114	2 169	2 831	2 977	3 051	3 127	9 155	
Services externes	1 210	1 252	1 295	1 285	1 812	1 896	1 944	1 993	5 833	
Abonnements et expéditions	595	616	637	492	546	801	822	843	2 466	
Réunions	522	540	559	509	317	786	805	826	2 417	
Charges Diverses	173	181	186	181	223	167	172	176	515	
	<b>12 184</b>	<b>14 435</b>	<b>14 514</b>	<b>12 354</b>	<b>16 869</b>	<b>17 590</b>	<b>18 032</b>	<b>18 484</b>	<b>54 106</b>	

<b>ANNEXE B:</b>			
<b>DÉTAILS - ACTIVITÉS DU DROIT DE LA PERSONNE (en 000's)</b>			
	<b>2022-2024</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2025-2027</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel à jour</b>	<b>Budget</b>
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX DROITS DE LA PERSONNE</b>	<b>10 608</b>	<b>7 797</b>	<b>15 299</b>
<b>Conférences des femmes</b>	<b>2 187</b>	<b>2 132</b>	<b>2 871</b>
<b>Conférences nationales et régionales sur l'équité</b>	<b>3 310</b>	<b>3 564</b>	<b>4 348</b>
Conférence des membres racialisés	640	707	841
Conférence Accès	640	707	841
Conférence Fierté	640	707	841
Conférence des peuples autochtones	640	707	841
Conférences régionales des membres racialisés	750	736	985
<b>Comités nationaux et régionaux</b>	<b>1 345</b>	<b>815</b>	<b>1 388</b>
Comité national des droits de la personne	810	511	851
Comités régionaux des femmes	284	164	285
Comités régionaux des droits de la personne	251	140	252
<b>Priorités en matière de droits de la personne</b>	<b>2 575</b>	<b>585</b>	<b>5 404</b>
Fonds de lutte contre le harcèlement	750	-	750
Activités liées aux droits de la personne	300	154	315
Plan d'action contre le racisme	690	411	1 753
Vérité et réconciliation	610	20	641
Groupe de travail sur l'équité entre genre/Réseau des femmes	225	-	1 945
<b>Cercle national des peuples autochtones</b>	<b>551</b>	<b>137</b>	<b>579</b>
<b>Soutien aux membres</b>	<b>640</b>	<b>564</b>	<b>709</b>
Garde familiale	300	207	334
Accessibilité	250	291	276
Langues autochtones et inuit	90	66	100